REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 5884 Jeudi 27 Juin 2019 www.cmf.tn — 24ème Année — ISSN 0330-7174

AVIS DE SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE WIFAK INTERNATIONAL BANK SELON LES PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE 2019-1

WIFAK INTERNATIONAL BANK 2-11

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 12-14

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH – 15-19

SOCIETE LAND'OR 20-25

EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING « TLF 2019-1 » 26-31

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

ATTIJARI LEASING 2019-01 32

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - 33

INFORMATIONS POST AGO

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR - 34-38

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 39-40

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- SOCIETE TUNISENNE D'EQUIPEMENT « S.T.E.Q. »

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2019

- SICAV L'INVESTISSEUR
- SICAV BH CAPITALISATION

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblé Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.**
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1»

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Wifak International Bank réunie le **25/12/2018**, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de **150** Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de **3** ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.
Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019**, a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts et de déléguer le pouvoir à la Direction Générale de fixer le montant ainsi que les caractéristiques de l'émission et ce, pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale, réunie le **10/04/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du **19/04/2019** ayant les conditions suivantes :
Montant : **10 MDT** susceptible d'être porté à **20 MDT** ;

Catégories	Durée	Taux de profit estimé[1]	Amortissement par obligation
A	5 ans	Taux estimé : 10,25% Complément variable : 0,25%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1er trimestre
B	5 ans	Taux estimé: 10,50% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
C	7 ans	Taux estimé: 10,75% Complément variable : 0,25%	Amortissement semestriel constant à partir du 1er semestre
D	7 ans	Taux estimé: 11,00% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/7 à partir de la 1ère année.

[1] La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe payée et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2019** et clôturées au plus tard le **30/06/2019.** Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2019** aux guichets de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

But de l'émission

L'émission d'un emprunt obligataire, selon les principes de la finance islamique, a pour finalité d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.
En outre, l'objectif de la présente émission est de :

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 100% ;
- Financer le budget d'investissement. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu durant les 3 prochaines années est de 150 millions de dinars.

- Suite -

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt	«Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1»
Nature des titres	Titres de créance émis selon les principes de la finance islamique.
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Ordinaires
Modalité et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

Date de jouissance:

La date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :
Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Rémunération annuelle :
La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :
La rémunération des obligations de la catégorie **A** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **85,42%** pour les porteurs des obligations et de **14,58%** pour les actionnaires.
Partie fixe : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de**10,25%,** (soit un taux de rémunération trimestriel brut estimé à **2,5625%)** payable vers la fin de chaque trimestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque

- Suite -

- obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les même clés de répartition définies ci-haut **85,42%** revenant aux porteurs des obligations et **14,58%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.
Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :
La rémunération des obligations de la catégorie **B** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **87,50%** pour les porteurs des obligations et de **12,50%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,50%** payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12%** sera partagé selon les même clés de répartition définies ci-haut **87,50%** revenant aux porteurs des obligations et **12,50%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans :
La rémunération des obligations de la catégorie **C** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **86,00%** pour les porteurs des obligations et de **14,00%** pour les actionnaires.

- Suite -

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,75%**, (soit un taux de rémunération semestriel brut estimé à **5,3750%**) payable vers la fin de chaque semestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les même clés de répartition définies ci-haut **86,00%** revenant aux porteurs des obligations et **14,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.
Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans :
La rémunération des obligations de la catégorie **D** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **88,00%** pour les porteurs des obligations et de **12,00%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé à **11,00%** payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les même clés de répartition définies ci-haut **88,00%** revenant aux porteurs des obligations et **12,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

Amortissement et remboursement

Les obligations émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel constant par un vingtième de la valeur nominale, soit **5** DT par obligation

- Suite -

cet amortissement commencera au premier trimestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit **20** DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement semestriel constant par un quatorzième de la valeur nominale soit **7,143** DT par obligation. Cet amortissement commencera au premier semestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un septième de la valeur nominale, soit **14,286** DT par obligation. Cet amortissement commencera la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/06/2024** pour les catégories A et B, et le **30/06/2026** pour les catégories C et D.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Taux de Profit :

- **Pour la catégorie A** : taux estimé de **10,25%** brut l'an (Taux trimestriel estimé : **2,5625%)** et un complément variable de (**0,25%) payé annuellement.**
- **Pour la catégorie B** : taux estimé de **10,50%** brut l'an et un complément variable de **(0,25%) payé annuellement.**
- **Pour la catégorie C** : taux estimé de **10,75%** brut l'an (Taux semestriel estimé : **5,3750%)** et un complément variable de (**0,25%) payé annuellement.**
- **Pour la catégorie D** : taux estimé de **11,00%** brut l'an et un complément variable de **(0,25%) payé annuellement.**

Paiement : Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués comme ainsi :
Pour la catégorie A : Le paiement trimestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **30 Septembre de l'année N**, le **31 Décembre de l'année N**, le **31 Mars de l'année N+1**, et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Septembre 2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1.** Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du

- Suite -

- complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Pour la catégorie B** : Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
  Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Pour la catégorie C** : Le paiement semestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **31 Décembre de l'année N** et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **31 Décembre 2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1.**
  Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Pour la catégorie D** : Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
  Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Mode de placement :
Le présent emprunt obligataire est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à partir du **10/05/2019** à toute personne physique ou morale intéressées, auprès de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, sis au Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations
Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée

- Suite -

Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.
Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Clause de remboursement anticipé
Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré de l'émetteur à la valeur nominale restant due à la date de sa réalisation augmentée des profits courus et non échus. Un avis d'information sera publié dans un journal quotidien de la place et dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant la date de mise en paiement des obligations remboursées par anticipation.

III. Renseignements généraux :

Intermédiaire agréé mandaté par la banque émettrice pour la tenue du registre des obligations
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.

Marché des titres
A cette date, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur le marché financier tunisien ou sur des marchés de titres étrangers.
Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Wifak International Bank s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «Maxula Bourse» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing
La Wifak International Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « **Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

- Suite -

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire

- **Risque macroéconomique :**Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.
- **Risque lié au marché secondaire :** Les obligations sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
- **Risque charaïque :** Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2019 sous le n°19-1026, du document de référence « Wifak International Bank 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 15 Avril 2019 sous le n°19-002, des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la Wifak International Bank tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblé Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2019pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

La note d'opération et le document de référence « Wifak International Bank 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Wifak International Bank , Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine, Maxula bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2019.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis
Registre de Commerce: B132611999
Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2019-01» «إصدارات باست ليز 2019-01»
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7ème année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.
Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»

« إصدارات باست ليز 2019-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

La 1ère date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices définit ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblé Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

2019 - AS - 177-69

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société d'Articles Hygiéniques « SAH SA »

Société Anonyme au capital de 60.319.165 DT
divisé en 60.319.165 actions de nominal 1 DT entièrement libérées
Siège social : 5 Rue 8610, Zone industrielle La Charguia 1 –Tunis–

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAH SA, tenue le **26/04/2019**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.026.597 DT pour le porter de 60.319.165 DT à 65.345.762 DT et ce, par l'émission de 5.026.597 actions nouvelles à émettre au prix de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majorée d'une prime d'émission de 9 DT.
Ces actions seront souscrites selon la parité de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes** avec un rompu et seront libérées en totalité à la souscription. La société procédera à l'acquisition et l'annulation du droit de souscription rompu.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1er janvier 2019.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour la constatation et la réalisation de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société SAH SA procédera à une augmentation de capital de 5.026.597 DT par souscription en numéraire et par émission de 5.026.597 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

SAH procédera à l'acquisition et l'annulation d'un droit de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription sus mentionnée.

2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 9 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

- Suite -

2.2 - Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de ***une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes***. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SAH SA ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 5.026.597 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

2.3 - Période de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (1) action nouvelle pour douze (12) anciennes et ce, **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**[1]**.**

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 3 769 948 DT, correspondant à 3 769 948 actions).

2.4 - Etablissements domiciliataires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08 002 0006432007640 38 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

---

[1] Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 21/06/2019 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

2.3 - Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 21/06/2019 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

2.4 - Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.5 - Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 60.319.165 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

3 BUT DE L'EMISSION :

Cette augmentation permettrait la réalisation d'une partie des investissements envisagés par le Groupe dans le cadre de sa stratégie d'expansion géographique et de diversification.

4 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.3 Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

4.4 Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.5 Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

2.3 Marché des titres :

Les actions de la société SAH SA sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.4 Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 60.319.165 actions anciennes composant le capital actuel de la société SAH SA inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/05/2019**, droits de souscription détachés.

2.5 Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 5.026.597 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.6 Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**[1].
Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.7 Tribunaux compétents en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

2.8 Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610108» durant la période de souscription préférentielle soit du **16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**[2].

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610116» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA-Intermédiaire en Bourse.

---

[1] Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 21/06/2019 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 19-1028 en date du 30/04/2019, du document de référence « SAH-SA 2019 » enregistré par le CMF sous le N° 19-003 en date du 30/04/2019 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de MAC SA - Intermédiaire en Bourse sis au Rue du Lac Constance –1053- Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

2019 - AS - 549-35

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2018 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2019.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société « LAND'OR »

Société Anonyme au capital de 4 846 875 dinars divisé en 4 846 875 actions
de valeur nominal 1 dinar entièrement libérées
Registre de Commerce : B1112211997
Siège social : Bir Jedid – 2054 Khelidia Tunisie

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LAND'OR SA tenue le **01/04/2019** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 452 935 dinars** pour le porter **de 4 846 875 dinars à 10 299 810 dinars** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **4 846 875 dinars avec maintien du droit préférentiel de souscription**, et ce, par la création de **4 846 875 nouvelles actions** ordinaires de valeur nominal de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne, au prix d'émission de 8,250 dinars chacune**, soit 7,250 dinars de prime d'émission. Ladite AGE a décidé si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :
  - Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne ¾ du montant de l'augmentation envisagée
  - Redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites
  - Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.
- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **606 060 dinars**, **avec suppression du droit préférentiel de souscription**, et ce, par l'émission de **606 060 actions nouvelles** d'une valeur nominale 1 dinar, à émettre au prix d'émission de 8,250 dinars, soit une prime d'émission de 7,250 dinars. Ladite AGE a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver l'augmentation de capital au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Par ailleurs l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation de capital et d'en fixer les modalités.

Le Conseil d'Administration du **05 Avril 2019** a décidé que les 5 452 935 actions porteront jouissance en dividende à partir du **1er janvier 2019**.

- Suite -

BUT DE L'EMISSION

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Financer les investissements de la société qui portent sur une extension de la capacité de production en Tunisie et l'installation d'une unité industrielle au Maroc ;
- Réduire l'endettement à court terme de la société et assainir son bilan financier ;
- Améliorer la trésorerie.

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Le capital social de la société LAND'OR sera augmenté de **5 452 935 dinars** répartis comme suit :

- **4 846 875 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- **606 060 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Les deux opérations possèdent les caractéristiques suivantes :

- Prime d'émission : 7,250 dinars
- Prix de souscription : 8,250 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

❖ Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription

Le capital social sera augmenté de 4 846 875 dinars par la création de 4 846 875 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. LAND'OR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible:** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Suite -

Période de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**, et ce du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus**[1].

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires, et ce, du **01/07/2019** au **05/07/2019** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **08/07/2019** au **12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 3 635 156 dinars, correspondant à 3 635 156 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société LAND'OR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **28/06/2019 à 17H** à AFC ou Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC ou Tunisie Valeurs), Intermédiaires en Bourse, via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

---

[1] Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres
Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation (autre que celle délivrée lors de la souscription) portant sur le nombre de titres souscrits par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement
Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 4846 875 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :
Les actions nouvelles souscrites (4 846 875 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2019**.

- **Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription, le capital social sera augmenté d'un montant de 606 060 dinars réservé au profit du Fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV). Cette augmentation sera réalisée par la suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit dudit Fonds.

Les raisons inhérentes à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de MPEF IV est de favoriser une meilleure institutionnalisation du capital de la société d'améliorer ses normes de gouvernance et de tirer avantage de l'apport financier et stratégique du nouveau partenaire.

Prix d'émission des actions nouvelles
Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription
La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire est réservée au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Période de souscription
La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire réservée au fonds MPEF IV est ouverte du **20/05/2019** au **12/07/2019 inclus.**

Etablissements domiciliataires
Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège.
En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Modalités et délais de livraison des titres
La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

Jouissance des actions émises
Les actions nouvelles souscrites (606 060 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2019**.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenu à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposé à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société LAND'OR sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 4 846 875 actions anciennes composant le capital actuel de la société LAND'OR inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **20/05/2019**, droits de souscription détachés.

- Suite -

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 5 452 935 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510068» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.
Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510050» durant la période de souscription préférentielle soit du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance
.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.
Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°19-1027 en date du 29/04/2019, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès du siège de la société LAND'OR (Bir Jedid – 2054 Khelidia), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2), de Tunisie Valeurs (Immeuble INTEGRA – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène) et sur le site Internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2018 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2019.

2019 - AS - 529-36

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2018-2» d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de l'augmentation du taux directeur par la BCT à deux reprises, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,40%brut l'an et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,70% brut l'an et/ou TMM+3,00% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Par ailleurs, et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital entreprise en fin d'année, l'émission de l'emprunt « TLF 2018-2 » a été reportée en 2019. De ce fait, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais « TLF 2019-1 ».

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « TLF 2019-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **24/04/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **24/04/2019** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 646 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 226,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « **TLF 2019-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:
Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :
Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :
Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :
Les obligations «**TLF 2019-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :
*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1au mois de mai de l'année N.
* Taux fixe : Taux annuel brut de **11,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :
*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.
*Taux fixe : Taux annuel brut de **11,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :
Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2024** pour la catégorie A et le **28/06/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :
Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :
Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 juin** de chaque année.

- Suite -

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/06/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/06/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- ***Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :***

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,40%** l'an pour la catégorie **A** et de **11,70%** l'an pour la catégorie **B**.

- ***Marge actuarielle (souscription à taux variable) :***

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

- **Catégorie A** :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,832%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Catégorie B** :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :
Durée totale:
Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2019-1**» sont émises selon deux catégories :
- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne :
Il s'agit de la somme **des durées pondérées** par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :
La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,621 années** pour la catégorie A et **3,989 années** pour la catégorie B.

- Suite -

Garantie :
Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:
L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **27/03/2019**.
Notation de la société :
En date du **12 décembre 2018**, Fitch Ratings a révisé à la baisse la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de BBB+ à **BBB** (tun) avec perspective stable et sa note à court terme de F2 à **F3** (tun).

Mode de placement :
L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations
Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres
Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de

- Suite -

l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres
Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :
TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2019-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :
Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :
Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2019-1 » visée par le CMF en date du **08 avril 2019** sous **le n°19/1025** et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11/10/2018** sous le n°**18-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

2019 - AS - 298-51

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« Attijari Leasing 2019-01 »

ATTIJARI INTERMEDIATION, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire **«Attijari Leasing 2019-01»** de 20 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 DT, ouvertes au public le 25 mars 2019, ont été clôturées le **24 juin 2019**, pour un montant de **20 000 000 DT.**

2019 - AS - 807-01

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Manufacture de Panneaux Bois du Sud
- MPBS -
Siège social : Route de Gabes Km 1,5 -Sfax-

La société Manufacture de Panneaux Bois du Sud « MPBS » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **15 juin 2019**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **1 420 650 dinars** par incorporation de réserves (**1 000 000 dinars** par incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement et **420 650 dinars** par incorporation d'une partie des résultats reportés) , et ce, par l'émission de **710 325 actions nouvelles** gratuites d'une valeur nominale de deux (02) dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (01) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes,** avec entrée en jouissance au 1er janvier 2019.

Suite à cette augmentation, le capital de la société Manufacture de Panneaux Bois du Sud « MPBS » passera, ainsi, de **14 206 500 dinars à 15 627 150 dinars.**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse, et ce, à partir du **10 juillet 2019.**

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2019**.

Cotation en bourse :

- Les actions anciennes « MPBS » seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **10 juillet 2019** ;
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **10 juillet 2019** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce dès leurs créations ;
- Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du **10 juillet 2019**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **10 juillet 2019**.

2019 - AS - 808-01

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Tunisie Profilés Aluminium « TPR »

Siège social : Zone Industrielle Sidi Rézig Mégrine

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 juin 2019, la société TPR publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

1. **Les résolutions adoptées :**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté. Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, et après lecture du rapport général des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers individuels.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdites conventions réglementées

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2018.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire l'affectation des résultats comme suit :

- Suite -

Affectation du résultat 2018

Bénéfice 2018	**18 484 527,812**
Résultats reportés	19 112 736,244
Bénéfice distribuable	**37 597 264,056**
Réserves légales plafonnées	-
Dividendes statutaires (50 000 000 x6%)	**3 000 000,000**
Super dividendes	**9 000 000,000**
Report à nouveau	**25 597 264,056**

Les dividendes sont ainsi fixés à 12 000 000 DT soit 0,240 DT par action

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du 15 Août 2019

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Soixante Mille (60.000) Dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération brute des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2018, à Vingt Mille (20.000) Dinars

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

Suite au lancement de l'appel à candidature pour l'élection de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris connaissance que la société n'a pas reçu de dossier de candidature et décide de reporter cette résolution à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2019

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat comptable :

BILAN AU 31/12/2018

APRES AFFECTATION DU RESULTAT

(Exprimé en dinar Tunisien)

Actifs	31/12/2018	31/12/2017
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	618 656	608 856
- Amortissements des immobilisations incorporelles	-538 205	-521 281
Immobilisations incorporelles nettes	**80 451**	**87 575**
Immobilisations corporelles	55 287 450	53 988 850
- Amortissements des immobilisations corporelles	-34 708 437	-32 099 733
Immobilisations corporelles nettes	**20 579 013**	**21 889 117**
Immobilisations financières	20 917 694	20 136 421
- Provisions	-1 202 977	-495 451
Immobilisations financières nettes	**19 714 717**	**19 640 970**
Total des actifs immobilisés	**40 374 181**	**41 617 662**
Total des actifs non courants	**40 374 181**	**41 617 662**
Actifs courants		
Stocks	51 389 873	34 865 213
- Provisions sur stocks	-	-
Stocks nets	**51 389 873**	**34 865 213**
Clients et comptes rattachés	53 858 017	47 115 606
- Provisions sur comptes clients	-7 438 883	-7 209 127
Clients nets	**46 419 134**	**39 906 479**
Comptes de régularisations et autres actifs courants	8 044 112	4 140 415
- Provisions sur comptes d'actifs	-395 347	-395 347
Autres actifs courants nets	**7 648 766**	**3 745 068**
Placements et autres actifs financiers	33 783 707	30 355 501
Liquidités et équivalents de liquidités	1 766 748	3 786 613
Total des actifs courants	**141 008 227**	**112 658 874**
Total des actifs	**181 382 408**	**154 276 535**

- *Suite* -

BILAN AU 31/12/2018

APRES AFFECTATION DU RESULTAT

(Exprimé en dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres		
Capital social	50 000 000	50 000 000
Rachat actions propres	-	-17 060
Réserves	5 709 300	5 709 300
Autres capitaux propres (subvention d'investissement)	87 715	324 482
Résultats reportés	25 597 264	19 112 736
Réserve à régime spécial	4 499 900	4 499 900
Prime d'émission	15 360 000	15 360 000
Autres réserves	5 738	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	**101 259 917**	**94 989 358**
Résultat net affectable		
Total des capitaux propres après affectation	**101 259 917**	**94 989 358**
Passifs		
Passifs non courants		
Emprunts et dettes assimilées	5 615 000	6 835 000
Provisions pour risques et charges	1 079 471	949 912
Total des passifs non courants	**6 694 472**	**7 784 912**
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	19 074 483	14 538 128
Autres passifs courants	4 803 809	2 792 254
Dividendes à payer	12 000 000	11 500 000
Concours bancaires et autres passifs financiers	37 549 729	22 671 882
Total des passifs courants	**73 428 021**	**51 502 264**
Total des passifs	**80 122 493**	**59 287 176**
Total des capitaux propres et des passifs	**181 382 408**	**154 276 535**

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres après affectation du résultat comptables 2018

Désignation	Capital	rachat actions propres	Réserve Légale	Fond Social	Résultats reportés	réserves à régime spécial	Prime d'émission	Subvention d'inves	Amortissements des subventions	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31/12/18 avant affectation	50 000 000	-	5 000 000	709 300	19 112 736	4 499 900	15 360 000	3 567 056	(3 479 341)	5 738	18 484 528	113 259 917
Affectation du résultat					6 484 528						(6 484 528)	
Dividendes distribués											(12 000 000)	(12 000 000)
Solde après affectation du résultat	50 000 000	-	5 000 000	709 300	25 597 264	4 499 900	15 360 000	3 567 056	(3 479 341)	5 738	-	101 259 917

TITRES OPCVM *TITRES OPCVM* *TITRES OPCVM* *TITRES OPCVM*

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CAPITALISATION					
	SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1	**TUNISIE SICAV**	TUNISIE VALEURS	20/07/92	**178,909**	**183,578**	**183,605**
2	**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	**121,789**	**125,132**	**125,151**
3	**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**	UBCI BOURSE	01/02/99	**103,593**	**106,031**	**106,046**
4	**SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE**	STB MANAGER	18/09/17	**106,915**	**110,464**	**110,484**
5	**LA GENERALE OBLIG-SICAV**	CGI	01/06/01	**107,043**	**109,810**	**109,826**
6	**FIDELITY SICAV PLUS**	MAC SA	27/09/18	**101,201**	**104,807**	**104,829**
7	**FINA O SICAV**	FINACORP	11/02/08	**104,060**	**106,497**	**106,511**
8	**SICAV AMEN**	AMEN INVEST	01/10/92	**43,204**	**44,087**	**44,092**
9	**SICAV BH CAPITALISATION *****	BH INVEST	22/09/94	**30,220**	**30,441**	**30,446**
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
10	**FCP SALAMETT CAP**	AFC	02/01/07	**15,960**	**16,278**	**16,280**
11	**MCP SAFE FUND**	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	**116,613**	**118,929**	**118,942**
12	**CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP**	CGF	25/02/08	**1,137**	**1,145**	**1,145**
13	**FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION**	TSI	15/11/17	**105,472**	**108,427**	**108,443**
14	**UGFS BONDS FUND**	UGFS-NA	10/07/15	**10,514**	**10,759**	**10,761**
15	**FCP BNA CAPITALISATION ******	BNA CAPITAUX	03/04/07	**147,611**	**150.688**	**150,752**
16	**FCP SALAMETT PLUS**	AFC	02/01/07	**10,716**	**10,928**	**10,929**
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
17	**FCP MAGHREBIA PRUDENCE**	UFI	23/01/06	**1,644**	**1,687**	**1,688**
	SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
18	**SICAV PLUS**	TUNISIE VALEURS	17/05/93	**58,401**	**59,623**	**59,631**
19	**SICAV PROSPERITY**	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	**126,848**	**128,893**	**128,919**
20	**SICAV OPPORTUNITY**	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	**119,285**	**117,713**	**117,724**
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
21	**FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	**146,689**	**136,197**	**136,139**
22	**FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	**538,875**	**501,911**	**501,943**
23	**FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE**	MAXULA BOURSE	15/10/08	**129,129**	**131,625**	**131,414**
24	**FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE**	MAXULA BOURSE	15/10/08	**135,786**	**135,627**	**135,761**
25	**FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE**	MAXULA BOURSE	15/10/08	**133,545**	**132,633**	**132,555**
26	**FCP MAXULA STABILITY**	MAXULA BOURSE	18/05/09	**113,488**	**113,392**	**113,354**
27	**FCP INDICE MAXULA**	MAXULA BOURSE	23/10/09	**115,763**	**111,191**	**111,222**
28	**FCP KOUNOUZ**	TSI	28/07/08	**168,881**	**171,218**	**171,037**
29	**FCP VALEURS AL KAOUTHER**	TUNISIE VALEURS	06/09/10	**98,012**	**100,644**	**100,741**
30	**FCP VALEURS MIXTES**	TUNISIE VALEURS	09/05/11	**110,044**	**116,573**	**116,533**
31	**MCP CEA FUND**	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	**171,822**	**176,240**	**177,568**
32	**MCP EQUITY FUND**	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	**149,189**	**149,590**	**149,865**
33	**FCP SMART EQUILIBRE**	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	**108,973**	**108,649**	**108,370**
34	**FCP VALEURS CEA**	TUNISIE VALEURS	04/06/07	**22,857**	**23,023**	**22,972**
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
35	**FCP AXIS CAPITAL PRUDENT**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	**2174,662**	**2037,872**	**2039,142**
36	**FCP OPTIMA**	BNA CAPITAUX	24/10/08	**127,259**	**125,722**	**125,967**
37	**FCP SECURITE**	BNA CAPITAUX	27/10/08	**163,566**	**163,014**	**163,426**
38	**FCP CEA MAXULA**	MAXULA BOURSE	04/05/09	**198,668**	**208,057**	**207,940**
39	**AIRLINES FCP VALEURS CEA**	TUNISIE VALEURS	16/03/09	**18,470**	**18,282**	**18,373**
40	**FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE**	UFI	23/01/06	**2,801**	**2,805**	**2,819**
41	**FCP MAGHREBIA MODERE**	UFI	23/01/06	**2,440**	**2,460**	**2,467**
42	**UGFS ISLAMIC FUND**	UGFS-NA	11/12/14	**75,460**	**73,782**	**74,470**
43	**FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS**	UFI	15/09/09	**1,207**	**1,211**	**1,211**
44	**FCP HAYETT MODERATION**	AMEN INVEST	24/03/15	**1,171**	**1,195**	**1,195**
45	**FCP HAYETT PLENITUDE**	AMEN INVEST	24/03/15	**1,173**	**1,163**	**1,168**
46	**FCP HAYETT VITALITE**	AMEN INVEST	24/03/15	**1,167**	**1,138**	**1,146**
47	**MAC HORIZON 2022 FCP**	MAC SA	09/11/15	**123,892**	**122,052**	**121,952**
48	**AL AMANAH PRUDENCE FCP**	CGF	25/02/08	**126,408**	**130,487**	**130,724**
49	**FCP MOUASSASSETT**	AFC	17/04/17	**1095,846**	**1154,039**	**1159,185**
50	**FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS**	MAC SA	19/05/17	**11,353**	**11,768**	**11,764**
51	**FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR**	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	**10,601**	**10,574**	**10,594**
	SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION					
52	**UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV**	UBCI BOURSE	10/04/00	**102,764**	**97,780**	**97,701**

OPCVM DE DISTRIBUTION

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
	SICAV OBLIGATAIRES							
53	**SANADETT SICAV**	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	**109,439**	**106,838**	**106,853**
54	**AMEN PREMIÈRE SICAV**	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	**103,334**	**100,967**	**100,977**
55	**AMEN TRESOR SICAV**	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	**105,807**	**103,474**	**103,488**
56	**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	**103,871**	**101,730**	**101,745**
57	**TUNISO-EMIRATIE SICAV**	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	**105,483**	**103,164**	**103,183**
58	**SICAV AXIS TRÉSORERIE**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	**108,002**	**105,841**	**105,853**
59	**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	**105,907**	**103,335**	**103,356**
60	**SICAV TRESOR**	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	**102,369**	**100,580**	**100,595**
61	**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	**104,049**	**101,878**	**101,886**
62	**CAP OBLIG SICAV**	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	**105,467**	**103,854**	**103,871**
63	**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	**108,153**	**105,777**	**105,794**
64	**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	**105,732**	**103,650**	**103,663**
65	**MAXULA PLACEMENT SICAV**	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	**104,336**	**102,741**	**102,752**
66	**SICAV RENDEMENT**	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	**104,017**	**102,036**	**102,051**
67	**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	**105,041**	**102,826**	**102,837**
68	**SICAV BH OBLIGATAIRE**	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	**103,954**	**101,351**	**101,383**
69	**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**	BH INVEST	06/07/09	23/05/19	4,756	**104,881**	**103,141**	**103,163**
70	**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	**106,127**	**104,408**	**104,419**
71	**SICAV L'ÉPARGNANT**	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	**103,956**	**101,606**	**101,623**
72	**AL HIFADH SICAV**	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	**103,658**	**101,243**	**101,257**
73	**SICAV ENTREPRISE**	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	**106,318**	**104,505**	**104,519**
74	**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	**103,125**	**101,157**	**101,168**

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

		FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	104,096	102,291	102,302
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	104,660	102,520	102,536
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	105,717	103,824	103,838
		FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE						
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	105,425	105,569
		SICAV MIXTES						
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	60,686	60,258	60,048
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	98,509	98,449
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,333	18,338
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	299,593	299,430
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2484,413	2483,243	2483,152
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	73,547	73,855
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	56,167	56,230
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	115,831	115,833
		FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,641	11,475	11,450
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	14,496	14,380	14,322
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,365	16,648	16,613
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	14,055	14,309	14,298
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	158,189	154,276	154,225
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	8,871	9,074	9,047
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	125,596	116,152	117,876
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	84,359	84,282
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	86,711	86,828
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	100,297	97,023	97,078
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	103,137	103,195
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	97,714	93,073	92,976
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,440	10,419
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	97,148	97,000
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	159,572	159,515
		FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	111,307	109,533	109,835
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	112,317	110,851	111,261
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	119,140	118,928
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	206,410	197,669	197,332
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	187,875	181,792	181,489
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	163,505	157,285	157,150
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,814	23,835
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	146,624	146,928
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	138,250	139,568
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	9549,089	9147,637	9106,597
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1076,118	1078,657
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5956,682	5925,218	5976,673
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5259,834	5288,787	5312,802
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	91,894	93,002	93,576
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5092,655	5134,199
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	10,037	10,172
		FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE						
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	123,003	118,490	118,666
		FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 750,268	11 771,934

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4ème Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1ér étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1er étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM-Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée
(2) FCP en liquidation anticipée
(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie
(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP
(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2éme étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE TUNISENNE D'EQUIPEMENT « S.T.E.Q. »

Siège social : 8, Rue 8061 – Zone industrielle Charguia I

La Société Tunisienne d'équipement « STEQ » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Hichem KACEM et Mr Fethi NEJI

ILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31-déc-18	31-déc-17
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		522 356	72 356
Moins : amortissements		-10 000	-56 253
Moins : provisions		-60 206	-10 000
Immobilisations incorporelles nettes	1	**452 150**	**6 103**
Immobilisations corporelles		12 841 649	12 688 355
Moins : amortissements		-5 172 299	-4 541 547
Immobilisations corporelles nettes	2	**7 669 350**	**8 146 808**
Immobilisations financières		31 403 460	32 229 023
Moins : provisions		-2 250 265	-2 798 808
Immobilisations financières nettes	3	**29 153 195**	**29 430 215**
Total net des actifs immobilisés		**37 274 695**	**37 583 126**
Autres actifs non courants			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	**ANC**	**37 274 695**	**37 583 126**
ACTIFS COURANTS			
Stocks		8 607 528	9 502 074
Moins : provisions		-1 044 295	-1 050 245
Stocks nets	4	**7 563 233**	**8 451 829**
Clients et comptes rattachés		5 036 861	6 877 271
Moins : provisions		-1 716643	-1 887 845
Clients nets	5	**3 320218**	**4 989 426**
Autres actifs courants		7 969 091	6 734 208
Moins : provisions		-912 820	-746 304
Autres actifs courants nets	6	**7 056 271**	**5 987 904**
Placements et autres actifs financiers		7 332 046	7 234 447
Moins : provisions		-2 395 481	-2 395 481
Placements nets	7	**4 936 565**	**4 838 966**
Liquidités et équivalents de liquidités	8	**182 646**	**206 382**
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	**AC**	**23058933**	**24 474 507**
TOTAL DES ACTIFS	**A**	**60 333628**	**62 057 633**

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(Montants exprimés en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31-déc-18	31-déc-17
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		7 000 000	7 000 000
Réserves		4 692 851	4 718 707
Réserves pour fonds social		245 394	246 166
Avoirs des actionnaires		-109 531	-135 387
Résultats reportés		3 287 867	3 703 723
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	**9**	**15 116 581**	**15 533 209**
Résultat de l'exercice		1 031769	-415 855
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	**CP**	**16 148350**	**15 117 354**
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	10	3 181 834	1 706 365
Autres passifs financiers		4 012	4 012
Provisions		5 439	5 439
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	**PNC**	**3 191 285**	**1 715 816**
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	11 119 026	10 377 482
Autres passifs courants	12	5 767 352	8 420 561
Autres passifs financiers	13	22 417 653	24 943 533
Concours bancaires	14	1 689 962	1 482 887
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	**PC**	**40 993 993**	**45 224 463**
TOTAL DES PASSIFS	**P**	**44 185 278**	**46 940 279**
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		**60 333628**	**62 057 633**

ETAT DE RESULTAT

PERIODE DE 01 JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinar tunisien)

DESIGNATION	Notes	31-déc-18	31-déc-17
Revenus	R1	40 312 541	43 729 149
Coût des ventes	R2	-31 758 624	-33 514 695
MARGE BRUTE		**8 553 917**	**10 214 454**
Autres produits d'exploitation	R3	279 515	395 135
Frais de distribution	R4	-2 778 908	-3 055 083
Frais d'administration	R5	-3 106 829	-3 649 907
Autres charges d'exploitation		-345795	-726 526
RESULTAT D'EXPLOITATION		**2 601900**	**3 178 073**
Charges financières nettes	R6	-5 770 587	-6 781 306
Produits financiers	R7	659 414	240 253
Autres gains ordinaires	R8	3 666 272	3 329 869
Autres pertes ordinaires		-29 320	-117 519
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**1 127679**	**-150 630**
Impôt sur les bénéfices	R9	-95 910	-265 225
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**1 031769**	**-415 855**
Eléments extraordinaires (Gains/pertes)		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**1 031769**	**-415 855**
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
RESULTAT APRES MODIF.COMPTABLES		**1 031769**	**-415 855**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DE 01 JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018
(Montants exprimés en dinars)

DESIGNATION	Notes	31-déc-18	31-déc-17
Flux de Trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	FEX1	49 457 032	51 580 718
Sommes versées aux fournisseurs	FEX2	-17 497 893	-18 295905
Sommes versées au personnel & organismes sociaux	FEX3	-2 947 130	- 3 470 933
Paiements à l'Etat	FEX4	-11 219 864	-10 869334
Intérêts de gestion payés	FEX5	-5 800 490	-4 990 690
Autres Encaissements	FEX6	4 874 232	1 039 285
Autres Décaissements	FEX7	-4 142 964	-81 537
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	**FEX**	**12 722 923**	**14 911 604**
Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles& incorporelles	FI.1	-178 314	-202 261
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles& incorporelles	FI.2		38 500
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. Financières	FI.3	-4 083 765	- 6 745 289
Encaissements provenant de la cession d'immob. Financières	FI.4	5 862 957	6 112 688
Autres Encaissements	FI.5	6 965	260 700
Autres Décaissements	FI.6	-4 358 130	-3 233 700
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissements	**FI**	**-2 750 287**	**-3 769 362**
Flux de Trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement dividendes			
Dividendes & autres distributions			
Encaissements provenant des emprunts	FF.1	36 435 488	29 540 876
Remboursement d'emprunts	FF.2	-47 405 023	-39 472 515
Autres Encaissements			
Flux de trésorerie affecté aux activités de financement	**FF**	**-10 969 535**	**-9 931 639**
Incidences des variations de taux de change sur les liquidités & équivalents de liquidités			
Variations de trésorerie		**-996 899**	**1 210 603**
Trésorerie au début de l'exercice		**-511 347**	**-1 721 950**
Trésorerie à la fin de l'exercice		**- 1 508 246**	**- 511 347**

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
PERIODE DE 01 JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018
(Montants exprimés en dinars)

DESIGNATION	31-déc 2018	%	31-déc 2017	%
Ventes de marchandises	40 312 541	100%	43 729 149	100%
Cout d'achat de marchandises vendues	-31 758 624	-79%	-33 514 695	-77%
MARGE BRUTE	**8 553 917**	**21%**	**10 214 454**	**23%**
Autres charges externes	-2 114 356	-5%	-2 350 211	-5%
Autres produits d'exploitation	279 515	1%	358 368	1%
VALEUR AJOUTEE BRUTE	**6 719 076**	**17%**	**8 222 611**	**19%**
Charges de personnel	-3 527 812	-9%	-4 112 813	-9%
Impôts et taxes	-255 170	-1%	-220 145	-1%
Subventions d'exploitation	0	0%	36 766	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**2 936 094**	**7%**	**3 926 419**	**9%**
Autres produits et gains	3 796 760	9%	3 502 517	8%
Produits financiers	659 415	2%	240 253	1%
Autres charges et pertes	-29 320	0%	-117 519	0%
Charges financières	-6 159 674	-15%	-6 424 696	-15%
Dotations aux amortissements & provisions	-2 214674	-5%	-1 646 543	-4%
Reprises sur provisions & amortissements	2 139 078	5%	368 939	1%
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	**1 127 679**	**3%**	**-150 630**	**0%**
Impôt sur les sociétés	**-95 910**	0%	**-265 225**	-1%
RESULTAT ORDINAIRE APRES IMPOT	**1 031 769**	**3%**	**-415 855**	**-1%**
Eléments extraordinaires				0%
RESULTAT NET APRES MODIF. COMPTABLES	**1 031 769**	**3%**	**-415 855**	**-1%**

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES & PRODUITS PAR NATURE AUX CHARGES & PRODUITS PAR DESTINATION

LISTE DES COMPTES DE CHARGES & DES COMPTES DE PRODUITS PAR NATURE	VENTILATION										
	MONTANT	REVENUS	COUT DES VENTES	AUTRES PRODUITS D'EXPLOI.	FRAIS DE DISTRIBUTION	FRAIS ADMINISTR.	AUTRES CHARGES D'EXPLOI.	CHARGES FINANC.	AUTRES PERTES ORDINAIRES	AUTRES GAINS ORDINAIRES	PRODUITS FINANCIERS
STOCK INITIAL DE MARCHANDISES	9 502 074										
STOCK FINAL DE MARCHANDISES	8 607 528										
VARIATION DES STOCKS	**894 545**		**894 545**								
ACHATS	**31 359 606**										
ACHATS NON STOCKES	495 527					495 527					
ACHATS LOCAUX MSES	1 644 618		1 644 618								
ACHATS ETRANGERS MSES	25 214 615		25 214 615								
FRAIS / ACHATS ETRANGERS	4 311 384		4 311 384								
RAR OBTENUS	-306 538		-306 538								
SERVICES EXTERIEURS	**308 044**										
LOCATIONS	0										
ENTRETIEN & REPARATIONS	201 800				121 080	80 720					
PRIMES D'ASSURANCES	99 021				59 413	39 609					
ETUDES, RECHERCHES & DIVERS SERVICES EXTERIEURS	7 198				4 319	2 879					
AUTRE CHARGE LIEES MODIF COMPTAB	25					25					
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	**1 310 785**										
PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE	16 148					16 148					
REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES & HONORAIRES	445 522				57 725	387 796					
PUBLICITE, PUBLICATIONS & RELATIONS PUBLIQUES	113 546					113 546					
REDEVANCES P.CON.MARQUE	0										
TRANSPORTS DE BIENS & DIVERS	53 095				10 619	42 476					
DEPLACEMENTS, MISSIONS & RECEPTIONS	159 198				127 358	31 840					
FRAIS POSTAUX & FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	113 917				56 958	56 958					
SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	409 360					409 360					
CHARGES DIVERSES ORDINAIRES	29 320								29 320		
CHARGES DE PERSONNEL	**3 527 812**										
SALAIRES ADMINISTRATIF	1 184 100					1 184 100					
SALAIRES COMMERCIAL	1 711 735				1 711 735						
PRIME D'INTERSSEMENT CADRES ADMINISTRATIF											
PRIME D'INTERSSEMENT CADRES COMMERCIAL											
COTISATIONS PATRONALES / SALAIRE ADMINISTRATIF	188 866					188 866					
COTISATIONS PATRONALES / SALAIRE COMMERCIAL	283 951				283 951						
ACCIDENTS DE TRAVAIL / SALAIRE ADMINISTRATIF	5 699					5 699					

A	CIDENTS DE TRAVAIL / SALAIRE COMMERCIAL	8 242				8 242						
C	SS DIRECTEUR GENERAL	24					24					
A	SURANCE GROUPE	142 810				71 405	71 405					
C	SS RETRAITE COMPLEMENTAIRE	62 804				43 963	18 841					
C	NGES PAYES	-30 184				-11 407	-18 777					
P	OVISION PRIME INTERESSEMENT	-30 235					-30 235					
C	**ARGES FINANCIERES**	**6 160 291**										
C	ARGES D'INTERETS	3 181 893							3 181 893			
P	RTES DE CHANGE	2 978 397							2 978 397			
I	**POTS,TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES**	**255 170**										
T	P	57 895				34 235	23 660					
F	PROLOS	28 947				17 117	11 830					
T	L	95 319						95 319				
A	TRES IMPOTS & TAXES	73 009					73 009					
D	**TATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROV.**	**2 347 758**										
D	TATIONS AUX AMORTISSEMENTS IMMOB.INCORP.	3 952					3 952					
D	TATIONS AUX AMORTISSEMENTS IMMOB.CORP.	630 822				210 253		420 569				
D	TATIONS AUX PROVISIONS	1 579 899						1 031 205	548 694			
V	**NTES DE MARCHANDISES**	-40 312 541	-40 312 541									
P	**ODUITS DIVERS ORDINAIRES**	**-3 945 787**										
R	VENUS DES IMMEUBLES NON AFFECTES AUX A	-279 515			-279 515							
J	ONS DE PRESENCE & TANTIEMES	0										
P	ODUITS NETS / CESSION D'IMMOBILISATIONS	-3 587 227									-3 587 227	
P	ODUITS DIVERS	-79 045									-79 045	
S	**BVENTIONS D'EXPLOITATION**	0										
P	**ODUITS FINANCIERS**	**-660 032**										
P	ODUITS DE PARTICIPATIONS	-659 414										-659 4 4
P	ODUITS DES AUTRES IMMOBILISATIONS F	0										
R	VENUS DES AUTRES CREANCES	0										
R	VENUS DES VALEURS MOBILIERES DE P	0										
G	INS DE CHANGE	-617							-617			
R	**PRISES SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**	-2 139 078						-1 201 298	-937 780			
T	**ANSFERTS DE CHARGES**	-130 488				-28 059	-102 429					
			-40 312 541	**31 758 624**	**-279 515**	**2 778 907**	**3 106 829**	**345 795**	**5 770 587**	**29 320**	**-3 666 272**	**-659 4 4**
	MARGE BRUTE	**-8 553 917**										
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	**1 127 680**										

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE ANC - ACTIFS NON COURANTS

Au 31décembre2018, cette rubrique totalise un montant net de 37 274 695 DT contre 37 583 126 DT au 31 décembre 2017.

En DT

DESIGNATION	NOTE	VCN 31.12.2018	VCN 31.12.2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	452 150	6 103
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	7 669 350	8 146 808
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	29 153 195	29 430 215
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**37 274 695**	**37 583 126**

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles totalisent, au 31 décembre 2018, une valeur brute de 522 356 DT, contre 72 356 DT au 31 décembre 2017.

La variation correspond à un fonds de commerce acquis lors de la cession des titres « PIMA » pour une valeur de 450 000 DT.

La provision constatée au niveau de ce poste d'un montant de 10 000 DT, est rattachée à la situation du fonds de commerce associé à l'ancien local de la société (Rue Houcine Bouzaîene-Tunis).

Le détail des immobilisations incorporelles, figure au niveau du tableau suivant :

En DT

LIBELLE	VALEUR BRUTE				AMORTISSEMENTS			VCN
	DEBUT	ACQUIS	VALEUR AU 31.12.17	PROVISION ANTERIEURE	AMORTIS. ANTERIEURE	DOTATION	AMORTIS. & PROVISIONS CUMULES	
LOGICIEL	62 356		62 356		56 253	3 953	60 206	2 150
FONDS DE COMMERCE	10 000	450 000	460 000	10 000				450 000
TOTAL	**72 356**	**450 000**	**522 356**	**10 000**	**56 253**	**3 953**	**60 206**	**452 150**

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent, au 31 décembre 2018, une valeur brute de 12 841 649 DT contre 12 688 355 DT au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 153 294 DT (153 365 DT d'acquisitions contre 71 DT de cessions).

Les principaux comptes d'immobilisations concernés par ces variations, sont les suivants :

- Agencements aménagements Installations : les agencements correspondants principalement à l'aménagement du fonds de commerce acquis auprès de la société « PIMA » pour une valeur de 50 000 DT.

- Matériel de transport : augmentation de 48 203 DT correspond, principalement, à l'acquisition d'un véhicule pour un montant de 20 000 DT et des grosses réparations relatives à 5 véhicules.

Le détail des variations enregistrées au niveau des immobilisations corporelles, figure au niveau du tableau suivant :

En DT

LIBELLE	VALEUR BRUTE				AMORTISSEMENTS				VCN
	DEBUT	ACQUISITION ❶	CESSION	VALEUR AU 31/12/2017	AMORTIS. ANTERIEURS	DOTATION	CESSION	AMORTIS. CUMULES	
TERRAIN	1 784 819			1 784 819					1 784 819
BATIMENTS	5 882 565			5 882 565	1 928 395	294 128		2 222 523	3 660 042
AGEN. AMEN. INSTA	1 266 667	84 508		1 351 175	643 802	132 277		776 079	575 096
MATERIEL INDUSTRIEL	40 047	2 706		42 753	26 341	2 884		29 225	13 528
MATERIEL DE TRANSPORT	1 467 650	48 203	71	1 515 782	1 132 799	163 327	71	1 296 055	219 727
EQUIPEMENT DE BUREAU	301 654	2 773		304 427	254 233	13 228		267 461	36 966
MATERIEL INFORMATIQUE	593 661	15 175		608 836	555 977	24 979		580 956	27 880
IMMOBILISATION EN COURS ❷	1 351 292			1 351 292					1 351 292
TOTAL	**12 688 355**	**153 365**	**71**	**12 841 649**	**4 541 547**	**630 823**	**71**	**5 172 299**	**7 669 350**

❶Les acquisitions de l'exercice se détaillent comme suit :

En DT

DESIGNATION	DATE D'ACQUISITION	VALEUR BRUTE
02 BATTERIES CK3/CK3X	14/03/2018	1 006
DOCK CHARGEUR POUR 4 TERMINAUX	14/03/2018	1 700
MATERIEL INDUSTRIEL		**2 706**
TABLE DE REUNION	15/02/2018	840
COFFRE FORT	01/12/2018	898
10 HEADSET RJ9 FOR 630 HION	20/12/2018	1 035
MOBILIERS ET MATERIEL DE BUREAU		**2 773**
IMPRIMANTE EPSON LQ – 590	23/01/2018	850
DISQUE DUR + BARETTE MEMOIRE	24/03/2018	255
NOUVEAU STANDARD	08/09/2018	13 810
DISQUE DUR 2,5 "	25/09/2018	260
MATERIEL INFORMATIQUE		**15 175**
AMENAGEMENT FONDS DE COMMERCE EL BONIANE	26/01/2018	50 000
MONTAGE ET FIXATION TOLE PERFORE + PEINTURE	05/01/2018	500
FABRICATION ET MONTAGE LIGNE ETAGERES + PEINTURE	06/01/2018	2 000
MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET FOURNITURES	16/01/2018	2 396
FABRICATION ET MONTAGE LIGNE ETAGERES + 2 ETAGERS POUR MARMITE ET ECHAPPEMENTS	18/01/2018	2 360
FOURNITURE ET POSE DE CLOISONS + MATELAS EN LAINE + FAUX PLAFOND EN PLATRES	15/02/2018	8 623
FOURNITURE ET POSE DE CLOISONS + DEMOLITION MURS + POSE PARTERRE ET MARBRES	26/03/2018	5 839
FABRICATION ET MONTAGE 60 ML ETAGERES BARACON + TOLE GALVANISE	18/04/2018	2 000
FOURNITURE ET POSE DE CLOISONS + ENDUITS DE FINITION + PEINTURE	28/05/2018	1 950
FOURNITURE ET POSE PORTES EN ALUM + VITRAGE	28/05/2018	1 010
FOURNITURE ET POSE RIDEAUX EN PVC	01/07/2018	200
TUBES CARRES + TOLES PLANES	06/07/2018	815
TUBES CARRES + TOLES STRIEES	11/07/2018	962
FOURNITURE ET POSE RIDEAUX EN PVC	08/08/2018	300
CHASSIS EN ALUMINUIM	03/12/2018	2 896
06 FENETRES COULISSANTE + REPARATIONTAPIS	07/11/2018	2 657
AGENCEMENT AMENAGEMENT ET INSTALLATION		**84 508**
JETTA 5360 TU 141	05/01/2018	20 000
GROSSES REPARATIONS 5 VEHICULES	2018	28 203
MATERIEL DE TRANSPORT		**48 203**
TOTAL GENERAL		**153 365**

❷Le poste « Immobilisations encours » dont la valeur comptable s'élève à 1 351 292 DT correspond aux travaux partiellement exécutés au niveau du 2ème étage du local de la « STEQ ». Une expertise datée du 27 Avril 2015, affiche une valeur des travaux non encore achevés, pour 1 350 000 DT.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalisant au 31 décembre 2018, un montant brut de 31 403 460 DT contre 32 229 023 DT au 31 décembre 2017, soit une diminution de 825 563 DT, se ventile comme suit :

En DT

DESIGNATION	NOTE	31/12/2018	31/12/2017
TITRES DE PARTICIPATIONS	3.1	30 604 638	32 077 851
AVANCE SUR TITRES DE PARTICIPATIONS	3.2	477 503	
PRETS AU PERSONNEL	3.3	35 928	69 052
FOND DE GARANTIE UNIFACT		250 000	48 730
CAUTIONS DOUANIERES ACCORDEES		35 391	33 390
TOTAL BRUT		**31 403 460**	**32 229 023**
PROVISIONS / TITRES DE PARTICIPATIONS	3.1	-2 218 328	-2 766 871
PROVISIONS /PRETS AU PERSONNEL	3.2	-1 100	-1 100
PROVISIONS / CAUTIONS ACCORDEES		-30 837	-30 837
TOTAL PROVISIONS		**-2 250 265**	**-2 798 808**
TOTAL NET		**29 153 195**	**29 430 215**

3.1 Titres de participations :

Les mouvements enregistrés, au niveau des titres de participation, se résument comme suit :

En DT

DESIGNATION	NATURE	NOMBRE D'ACTIONS	VALEUR	PRIX DE TRANSACTION
GRANADA HOTEL	ACQUISITION	165 207	1 825 109	1 825 109
STE EXPERT AUTO	ACQUISITION	100 000	1 000 000	1 000 000
TUBTEC	ACQUISITION	69 998	9 940	9 940
DECO	ACQUISITION	411 900	231 076	231 076
EXPRESS ASCENSEUR	ACQUISITION	1 000	100 000	100 000
PIMA	CESSION	218 960	2 340 442	5 722 958
BAGNOLE "EXPRESS ILE "	CESSION	6 000	60 000	60 000
SHAMSY	CESSION	27 773	127 780	127 780
STE PATRIMOINE	CESSION	8 503	877 436	1 079 881
BAYA DISTRIBUTION	CESSION	86 500	805 000	805 000
BAYA COMPANY	CESSION	3 750	5 000	5 000
EXPRESS ASCENSEUR	CESSION	17 184	423 680	423 680

Les détails de la composition du portefeuille titres de participations ainsi que les variations enregistrées et les provisions constatées, par nature de participation, se présentent au niveau du tableau suivant :

En DT

TITRES DE PARTICIPATIONS	SOLDE INITIAL			ACQUISITIONS			CESSIONS			SOLDE FINAL			PROVISION	VCN	+VALUE DE CESSION
	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT			
PAMA	218 960	11	2 340 442				218 960	11	2 340 442		11				3 382 516
ETS	100	10	1 000							100	10	1 000	1 000		
DAR EDDOHEN	500	100	50 000							500	100	50 000	50 000		
GRANADAHOTEL	460 406	11	5 251 327	165 207	11	1 825 109				625 613	11	7 076 436		7 076 436	
KOKET	26 957	96	2 592 004							26 957	96	2 592 004		2 592 004	
BAGNOLE "EXPRESSE ILE "	6 000	10	60 000				6 000		60 000		10				
MAISON TMIMI	20 833	107	2 241 892							20 833	107	2 241 892		2 241 892	
JLEGER	14 000	10	140 000							14 000	10	140 000	140 000		
JLAYNA	5 750	100	575 000							5 750	100	575 000		575 000	
SHAMSY	27 773	4	127 780				27 773		127 780		4				
PALMA	49 843	11	572 273							49 843	11	572 273	455 323	116 950	
STE PATRIMOINE	8 503	103	877 436				8 503		877 436		103				202 446
MERIDIANA	540 254	15	8 141 017							540 254	15	8 141 017		8 141 017	
BAYA DISTRIBUTION	86 500	9	805 000				86 500		805 000		9				
STE EXPERT AUTO	79 000	10	790 000	100 000		1 000 000				179 000	10	1 790 000	764 065	1 025 935	
JLAYNAT EL MANAR	50 060	53	2 666 000							50 060	53	2 666 000		2 666 000	
STHS	20 250	184	3 720 000							20 250	184	3 720 000		3 720 000	
STEQ EXPRESS															
TUBETEC	79 800	10	798 000	69 998	0.14	9 940				149 798	10	807 940	807 940		
DECO				411 900		231 076				411 900		231 076		231 076	
BAYA COMPANY	3 750	1	5 000				3 750		5 000		1				
EXPRESS ASCENSEUR	16 184	20	323 680	1 000		100 000	17 184		423 680		20				
TOTAL			**32 077 851**	**748 105**		**3 166 125**	**368 670**		**4 639 338**			**30 604 638**	**2 218 328**	**28 386 310**	**3 584 961**

3.2 Avance sur titres de participations :

Ce compte totalise un solde de 477 503 DT au 31 décembre 2018 et correspond à l'avance sur acquisition de titres de participations transférés à la société « STEQ » suite à la cession des titres « PIMA ». Il se détaille, par titre, comme suit :

En DT

TITRE	VALEUR
PALMA	135 101
JAEGER	25 000
TANIT ALGER	317 402
TOTAL	**477 503**

3.3 Prêt au personnel :

Au 31 décembre 2018, les prêts accordés au personnel totalisant 35 928 DT contre 69 052 DT au 31 décembre 2017, se détaillent comme suit :

En DT

DESIGNATION	VALEUR BRUTE
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2017	69 052
OCTROI EN 2018	114 487
INTERET PRET	1 531
REMBOURSEMENT 2018	-44 939
RECLASSEMENT A MOINS D'UN AN 2018	-104 203
TOTAL	**35 928**

NOTE AC - ACTIFS COURANTS :

Les actifs courants s'élèvent, au 31 décembre 2018 à 23 058 933 DT contre 24 474 507 DT au 31 décembre 2017. Le tableau suivant présente le détail comparé de cette rubrique :

En DT

DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017
STOCKS	4	7 563 233	8 451 829
CLIENTS & COMPTES RATTACHES	5	3 320 218	4 989 426
AUTRES ACTIFS COURANTS	6	7 056 271	5 987 904
PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS	7	4 936 565	4 838 966
LIQUIDITES & EQUIVALENTS LIQUIDITES	8	182 646	206 382
TOTAL		**23 058 933**	**24 474 507**

NOTE 4 – STOCKS DE MARCHANDISES

Cette rubrique totalise un solde net de provisions de 7 563 233 DT, au 31décembre 2018, contre 8 451 829 DT au 31 décembre 2017, soit une diminution de 888 596 DT, se détaillant comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017	VARIATION
STOCK❶	8 607 528	9 502 074	-894 546
PROVISIONS / STOCKS	-1 044 295	-1 050 245	5 950
TOTAL	**7 563 233**	**8 451 829**	**-888 596**

❶ Dont stock sous douane au 31 décembre 2018, de 1 984 507 DT contre 1 733 343 DT au 31 décembre 2017.

NOTE 5 – CLIENTS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2018, la rubrique « clients et comptes rattachés » totalise un montant net de provisions de 3 320 218 DT contre 4 989 426 DT au 31 décembre 2017, soit une diminution de 1 669 207 DT. Le détail comparé de cette rubrique, se présente comme suit :

En DT

DESIGNATION		SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017	VARIATION
CLIENTS ORDINAIRES	❶	2 643 594	5 179 450	-2 535 856
CLIENTS, EFFETS A RECEVOIR		4 054	130 248	-126 194
CLIENTS DOUTEUX		2 389 214	1 567 573	821 641
TOTAL BRUT		**5 036 862**	**6 877 271**	**-1 840 409**
PROVISIONS/DEPRECIATION COMPTES CLIENTS		-1 716 643	-1 887 845	171 202
TOTAL NET		**3 320218**	**4 989 426**	**-1 669207**

❶ Y compris les valeurs à encaisser (464 987 DT au 31/12/2018 contre 1 245 018 DT au 31/12/2017).

Sont regroupés dans le compte « Clients Douteux » les impayés dont le règlement intégral, à court terme, serait possible (**Impayés courants**) et les impayés dont le recouvrement serait entaché d'incertitude entraînant, pour des cas, le recours aux voies judiciaires (**Impayés litigieux**). Les provisions constatées, correspondent à l'application d'un coefficient déterminé en fonction de l'ancienneté de l'ensemble des créances (chèques impayés, effets impayés et factures non réglées).

NOTE 6 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent un montant net de 7 056 271 DT au 31 décembre 2018, contre de 5 987 904 DT au 31 décembre 2017. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

En DT

DESIGNATION		SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017
FOURNISSEURS, AVANCES & ACOMPTES	❶	1 508 178	755 571
AVANCES AU PERSONNEL		3 658	
PRETS AU PERSONNEL		104 203	125 077
ETAT, IMPOTS & TAXES	❷	3 038 106	2 609 698
DEBITEURS DIVERS	❸	2 801 179	2 850 703
COMPTE D'ATTENTE		15 555	15 555
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		492 549	367 804
CHEQUES A ENCAISSER/AUTRES OPERATIONS		5 663	9 800
PROVISIONS SUR DEPRECIATION ACTIF		-912 820	-746 304
TOTAL		**7 056 271**	**5 987 904**

❶Ce poste se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	BRUT	PROVISION	NET
AVANCE KOKET	870 416	7423	862 993
FOURNISSEURS DEBITEURS	555 858	2 059	553 799
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES	81 904	79 867	2 037
TOTAL	**1 508 178**	**89 349**	**1 418 829**

❷Cette rubrique se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	VALEUR
ETAT, REPORT IS	2 618 916
ETAT, ACOMPTES PROVISIONNELS	238 703
ETAT, RS A IMPUTER	107 144
TVA DEDUCTION 18%/ACHATS LOCAUX	869
ETAT, IS A REGULARISER	72 474
TOTAL	**3 038 106**

❸Cette rubrique se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION		VALEUR	PROVISION	V.C.N
SOCIETES DU GROUPE	①	1 896 873	416 536	1 480 337
INTERETS SUR PLACEMENTS		512 137	240 428	271 709
RISTOURNES FOURNISSEURS ETRANGERS		216 452	0	216 452
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR		140 392	69 535	70 857
AUTRES DEBITEURS DIVERS		35 325	28 714	6 611
TOTAL		**2 801 179**	**755 213**	**2 045 966**

①Ce montant se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	VALEUR	PROVISION	VCN
MY CAR	807 990		807 990
CHALLENGE HOLDING	358 000		358 000
JNAYNA	210 009	207 443	2 566
DECO	113 112		113 112
EL MANAR	87 390	17 907	69 483
BAYA COM	66 000	66 000	
CHIC	51 316		51 316
PALMA	48 102	48 102	
FLOWER	44 816		44 816
ALWATAN	26 550	26 550	
JAEGERCONTROLS	24 677	24 677	
AUTO CAR	15 707		15 707
NAKCHA	9 627	9 627	
PATRIMO	9 474	9 474	
STE DISTROIL	7 789		7 789
TANIT ALGER	5 000	5 000	
AUTRES	11 314	1 756	9 558
TOTAL	**1 896 873**	**416 536**	**1 480 337**

NOTE 7 – PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de la rubrique « Placements & autres actifs financiers » se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION		SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017
PLACEMENT SHAMSY		1 694 916	1 694 916
PLACEMENT EXPRESS ASCENSEUR			600 000
PLACEMENT BAYA COMPANY		635 000	635 000
PLACEMENT NAKCHA		495 353	495 353
PLACEMENT JNAYNET EL MANAR		419 340	419 340
PLACEMENT AREM GROUP			157 955
PLACEMENT MY CAR		910 000	
TUNISIE PLACEMENT		6 225	6 225
ALHIFADH SICAV		12	1 958
PLACEMENT QNB 3 000 000		3 000 000	3 000 000
PLACEMENT MERIDIANA		128 700	128 700
PLACEMENT EXPERT AUTO			50 000
PLACEMENT CHIC		42 500	45 000
TOTAL BRUT		**7 332 046**	**7 234 447**
PROVISION SUR PLACEMENT	❶	-2 395 481	-2 395 481
TOTAL		**4 936 565**	**4 838 966**

❶Au 31/12/2018, le détail des provisions se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	MONTANT
PLACEMENT SHAMSY	1 694 916
PLACEMENT JNAYNET EL MANAR	59 340
TUNISIE PLACEMENT	6 225
PLACEMENT BAYA COMPANY	635 000
TOTAL	**2 395 481**

NOTE 8 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La valeur des liquidités et équivalents de liquidités passe de 206 382 DT au 31 décembre 2017 à 182 646 DT au 31 décembre 2018, soit une diminution de 23 736 DT entre les deux périodes. Les liquidités et équivalents de liquidités, se détaillent comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017
BANQUES	149 708	139 574
CAISSE	32 938	66 808
TOTAL	**182 646**	**206 382**

NOTE CP – CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION :

Les capitaux propres avant affectation totalisent au 31 décembre 2018, un montant de 16 148 350 DT contre 15 117 354 DT au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 1 030 996 DT.

En DT

DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	9	15 116 581	15 533 209
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 031769	-415 855
TOTAL		**16 148 350**	**15 117 354**

NOTE 9 – CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE

L'évolution des capitaux propres, avant résultat, se présente comme suit :

En DT

DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017
CAPITAL SOCIAL		7 000 000	7 000 000
RESERVES LEGALES		1 000 000	1 000 000
AUTRES RESERVES		3 692 851	3 718 707
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	**9.1**	245 394	246 166
AVOIRS DES ACTIONNAIRES		-109 531	-135 387
RESULTAT REPORTE EN FRANCHISE DE RETENUE		2 603 280	2 603 280
RESULTAT REPORTE		684 587	1 100 443
TOTAL		**15 116 581**	**15 533 209**

Le tableau des variations des capitaux propres se présente comme suit :

En DT

DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	RESERVE POUR REINV. EXONERE	AUTRES RESERVES	RESERVE POUR FONDS SOCIAL	ACTIONS PROPRES	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2017	7 000 000	1 000 000	2 340 000	1 378 708	246 166	-135 387	3 703 722	-415 855	15 117 354
AFFECT. RESULTAT 2017							-415 855	415 855	
VARIATION 2018				-25 857	-772	25 856		1 031 769	1 030 996
SOLDE AU 31/12/2018	**7 000 000**	**1 000 000**	**2 340 000**	**1 352 851**	**245 394**	**-109 531**	**3 287 867**	**1 031 769**	**16 148 350**

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion de l'exercice 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue, s'élèvent au 31 décembre 2018, à 6 296 131 DT et se détaillent comme suit :

AUTRES RESERVES	3 692 851 DT
RESULTAT REPORTE	2 603 280 DT

9.1 Réserve pour fond social :

Le bilan du fond social se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2017	RESSOURCES		EMPLOIS		RECLASSE.	SOLDE AU 31/12/2018
		PRODUITS DU COMPTE FONDS SOCIAL	REMBOURS.	PRETS ACCORDES	DEPENSES A FONDS PERDUS		
TRESORERIE	**52 038**	**0**	**198 579**	**-183 550**	**-15**	**0**	**67 052**
ECHEANCES A PLUS D'UN AN	**69 052**	**-756**	**-198 579**	**183 550**	**0**	**-20 073**	**33 194**
PRET AU PERSONNEL	69 052	-756	-198 579	183 550	0	-20 073	33 194
ECHEANCES A MOINS D'UN AN	**125 076**	**0**	**0**	**0**	**0**	**20 073**	**145 149**
PRET AU PERSONNEL	125 076	0	0	0	0	20 073	145 149
DEPENSES A FONDS PERDUS	**0**	**0**	**0**	**0**	**15**	**0**	**0**
COMMISSIONS BANCAIRES	0	0	0	0	15	0	0
SOLDE RESERVE POUR FONDS SOCIAL	**246 166**	**-756**	**0**	**0**	**-15**	**0**	**245 395**

NOTE P – PASSIFS :

Les passifs totalisent, au 31 décembre 2018, un montant de 44 185 278 DT contre 46 940 279 DT au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 2 755 002 DT entre les deux périodes.

En DT

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017
PASSIFS NON COURANTS	3 191 285	1 715 816
PASSIFS COURANTS	40 993 993	45 224 463
TOTAL	**44 185 278**	**46 940 279**

NOTE PNC – PASSIFS NON COURANTS :

NOTE 10 – EMPRUNTS

Les emprunts à moyen et long terme présentent au 31 décembre 2018, un solde de 3 181 834 DT contre un solde de 1 706 365 DT au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 1 475 469 DT. Au 31 décembre 2018, le détail des emprunts encours, se présente comme suit :

En DT

DESIGNATION	ENCOURS AU31/12/2017	EMPRUNT 2018	ECHEANCE (-) 1 AN	ECHEANCE (+) AN
EMPRUNT HB 249130	2 156		2 156	
EMPRUNT HB 251100	1 950		1 950	
EMPRUNT HB 255240	2 242		2 242	
EMPRUNT BTK 1717 KDT		1 717 000	276 871	1 440 129
EMPRUNT HB 264680	7 938		7 938	
EMPRUNT HB265270	6 077		6 077	
EMPRUNT AMEN 300000MD	39 286		39 286	
EMPRUNT AMEN 360 MD	76 721		70 820	5 901
CREDIT 400000MD AB (2013)	137 457		66 045	71 412
CREDITS 798000.000 (2014)	385 700		159 600	226 100
EMPRUNT 700MD/BT	130 508		130 508	
EMPRUNT AB 800 KDT N°2		800 000	173 184	626 816
CREDIT +1AN AB 800MD	800 000		42 494	757 506
IJARANEMO 6776 TU 180	6 651		5 259	1 392
IJARA CADDY 1891 TU 181	10 108		7 464	2 644
EMPRUNT IJARA 2 IVECO 00049	40 255		24 773	15 482
EMPRUNT LEASING IVECO 3061 TU 188	29 658		12 432	17 226
EMPRUNT LEASING IVECO 3963 TU 188	29 658		12 432	17 226
TOTAL	**1 706 365**	**2 517 000**	**1 041 531**	**3 181 834**

NOTE PC – PASSIFS COURANTS :

Le solde des passifs courants, au 31 décembre 2018, s'élève à 40 993 991 DT contre 45 224 463 DT au 31 décembre 2017, soit une diminution de 4 230 471 DT entre les deux périodes.

Le détail de cette rubrique, se présente comme suit :

En DT

DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017
FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	11	11 119 026	10 377 482
AUTRES PASSIFS COURANTS	12	5 767 352	8 420 561
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	13	22 417 651	24 943 533
CONCOURS BANCAIRES	14	1 689 962	1 482 887
TOTAL		**40 993 991**	**45 224 463**

NOTE 11 – FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31décembre 2018, les fournisseurs et comptes rattachés totalisent un montant de 11 119 026 DT contre 10 377 482 DT au 31 décembre 2017. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	9 047 861	7 598 573
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION EFFETS A PAYER	1 850 169	792 732
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION	202 689	225 197
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	18 307	1 760 980
TOTAL	**11 119 026**	**10 377 482**

NOTE 12 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisent un montant de 5 767 352 DT au 31 décembre 2018 contre 8 420 561 DT au 31 décembre 2017. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

En DT

DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017
CLIENTS, AVANCES & ACOMPTES		11 233	11 232
CLIENTS CREDITEURS		1 015 352	346 052
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	12.1	411 923	408 029
ETAT, IMPOTS & TAXES	12.2	688 459	681 041
ASSOCIES, COMPTES COURANTS		21 674	21 674
CREDITEURS DIVERS	12.3	2 571 675	5 736 176
COMPTE D'ATTENTE		1 300	1 300
PROVISIONS/DIFFERENCES DE CHANGE		1 045 736	1 207 230
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			7 827
TOTAL		**5 767 352**	**8 420 561**

12-1 Personnel et comptes rattachés :

Cette rubrique s'élève à 411 923 DT au 31 décembre 2018 et regroupe les postes suivants :

En DT

DESIGNATION	MONTANT
PROVISIONS POUR CONGES A PAYER	229 738
PROVISION POUR PRIME	101 972
REMUNERATION DUE	78 423
OPPOSITION SUR SALAIRE	1 790
TOTAL	**411923**

12.2 Etats, Impôts et Taxes :

Ce poste totalisant 688 459 DT, se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	MONTANT
ETATS RECEVEURS DES FINANCES	539 434
TFP A REGULARISER	40 351
ETATS RECEVEURS DES REGIS MUNICIPALES	8 820
ETATS IMPOT A PAYER	99 336
ETATS. RECEVEUR DES DOUANES	518
TOTAL	**688 459**

12.3 Créditeurs divers :

Ce poste totalisant 2 571 675 DT, se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION		MONTANT
MERIDIANA		931 368
EXPRESS ASCENSEUR		81 599
EXPERT AUTO		17 555
KOKET		12 269
AVANCE SUITE AU PROTOCOLE DE CESSION ACTION PALMA		487 949
CHARGE A PAYER	(*)	711 106
ORGANISMES SOCIAUX CNSS		242 906
AUTRES CREDITEURS		86 923
TOTAL		**2 571 675**

(*) Ce compte se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	MONTANT
INTERET SUR COMPTES COURANTS	364 974
AGIOS BANCAIRES	142 551
HONORAIRES	72 000
REDEVANCE GOLF	58 862
AUTRES	72 719
TOTAL	**711 106**

NOTE 13 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers totalisent un montant de 22 417 653 DT au 31 décembre 2018, contre 24 943 533 DT au 31 décembre 2017. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

En DT

DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017
EMPRUNTS A MOINS D'UN AN		1 052 075	5 044 454
BILLETS DE TRESORERIE	**13-1**	2 950 000	2 900 000
AUTRES CREDITS CONTRACTES	**13-2**	2 508 044	5 160 050
AUTRES CONCOURS BANCAIRES	**13-3**	15 893 102	11 820 985
INTERETS COURUS / EMPRUNTS		14 432	18 044
TOTAL		**22 417 653**	**24 943 533**

13-1 Billets de trésorerie :

En DT

DESIGNATION	31/12/2018	31/12/2017
BILLET DE TRESORERIE HIFADH	2 550 000	2 900 000
BILLET DE TRESORERIE AMEN BANK	400 000	0
TOTAL	**2 950 000**	**2 900 000**

13-2Autres crédits contractés :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	31/12/2018	31/12/2017
EMPRUNTS STEQ EXPRESS	10 000	150 000
EMPRUNTS KOKET	131 500	137 500
EMPRUNTS AREM GROUP	1 658 453	3 000 000
EMPRUNTS JAMEL EL AREM	708 091	1 647 550
EMPRUNTS FLOWER	0	225 000
TOTAL	**2 508 044**	**5 160 050**

13-3 Autres concours bancaires :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	31/12/2018	31/12/2017
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BIAT	579 341	265 079
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES AMEN BANK	847 186	1 024 092
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES ATTIJARI		399 233
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BNA	50 000	
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES TQB	52 887	26 246
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BH	294 905	195 192
CREDIT MOUREBHAZITOUNA	3 538 624	2 503 157
FINANCEMENT EN DT	6 333 945	
FINANCEMENT DEVISES	4 196 214	7 407 986
total	**15 893 102**	**11 820 985**

NOTE 14 - CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires totalisent un montant de 1 689 962 DT au 31 décembre 2018 contre 1 482 887 DT au 31 décembre 2017. Les soldes comparés des comptes figurants dans cette rubrique, se présentent comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2018
ATTIJARIBANK	363 587
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	311 134
BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE	16 094
BANQUE DE L'HABITAT	171 778
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	195 449
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	56 460
QATAR NATIONAL BANK	308 151
AMEN BANK	267 309
TOTAL	**1 689 962**

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparé et simplifié, se présente comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2018	SOLDE 31.12.2017
+ REVENUS	40 312 541	43 729 149
- COUT DE VENTES	-31 758 624	-33 514 695
= MARGE BRUTE	**8 553 917**	**10 214 454**
- CHARGES D'EXPLOITATION	-5 897 338	-7 431 516
+PRODUITS D'EXPLOITATION	279 515	395 135
= RESULTAT D'EXPLOITATION	**2 936 094**	**3 178 073**
- CHARGES HORS EXPLOITATION	-8 403 668	-6 898 825
+PRODUITS HORS EXPLOITATION	6 595 253	3 570 122
= RESULTAT AVANT IMPOT	**1 127 679**	**-150 630**
- IMPOTS SUR LES BENEFICES	-95 910	-265 225
= RESULTAT DE L'EXERCICE	**1 031 769**	**-415 855**

NOTE R1 – REVENUS

Les revenus réalisés, concernent des ventes en hors taxes déduction faite des ristournes sur ventes.Ils se présentent comme suit :

En DT

DESIGNATION	31/12/2018	31/12/2017
CHIFFRE D'AFFAIRES	41 151 839	45 116 367
RISTOURNE	-839 298	-1 387 218
TOTAL	**40 312 541**	**43 729 149**

NOTE R2 – COUT DES VENTES

Le cout des ventes enregistrées au cours de l'exercice 2018, totalise un montant de 31 758 624 DT contre un montant de 33 514 695 DT au 31décembre 2017.

En DT

DESIGNATION	31/12/2018	31/12/2017
ACHATS LOCAUX	1 644 618	1 565 403
ACHATS ETRANGERS	29 525 998	30 950 534
RISTOURNE	-306 538	-528 735
VARIATION DES STOCKS	894 546	1 527 493
TOTAL	**31 758 624**	**33 514 695**

NOTE R3 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits totalisant un montant de 279 515 DT, proviennent principalement des revenus générés par la location d'une partie du local de la « STEQ » sis au 8, Rue 8601 la Charguia I (pour un montant de 220 810 DT).

NOTE R4 – FRAIS DE DISTRIBUTION

Les frais de distribution enregistrés au cours de l'exercice 2018, totalisent un montant de 2 778 908 DT contre un montant de 3 055 083 DT au 31 décembre 2017.

En DT

DESIGNATION	31/12/2018	31/12/2017
SALAIRE COMMERCIAL	2 107 889	2 387 808
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	210 253	215 425
ENTRETIEN ET REPARATION	121 080	111 958
ASSURANCE	59 413	56 454
AUTRES CHARGES	308 332	313 352
TRANSFERT DE CHARGE	-28 059	- 29 914
total	**2 778 908**	**3 055 083**

NOTE R5 – FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration enregistrés au cours de l'exercice 2018, totalisent un montant de 3 106 829 DT contre un montant de 3 649 907 DT au 31 décembre 2017.

En DT

DESIGNATION	31/12/2018	31/12/2017
SALAIRE ADMINISTRATIF	1 419 923	1 725 005
DOTATION AUX AMORTISSEMENT S	3 952	4 874
ENTRETIEN ET REPARATION	80 720	74 639
ASSURANCE	39 609	37 636
ACHATS NON STOCKES	495 527	478 821
AUTRES CHARGES	1 169 527	1 471 665
TRANSFERT DE CHARGE	-102 429	-142 733
TOTAL	**3 106 829**	**3 649 907**

NOTE R6 – CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes enregistrées, au cours de l'exercice 2018, totalisent un montant de 5 770 587 DT contre un montant de 6 781 306 DT au 31 décembre 2017.

En DT

DESIGNATION	31/12/2018	31/12/2017
CHARGE D'INTERET	3 181 893	2 783 721
DOTATION AUX PROVISIONS NETTES DES REPRISES	-389 086	356 610
PERTE DE CHANGE	2 978 396	3 640 975
GAIN DE CHANGE	-616	
TOTAL	**5 770 587**	**6 781 306**

NOTE R7 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers enregistrés au cours de l'exercice 2018, d'un montant de 659 414 DT, proviennent essentiellement des produits des placements à court terme au sein des sociétés du groupe pour un montant de 456 936 DT et des dividendes provenant de la participation au capital de la société « DECO » pour un montant de 197 712 DT.

NOTE R8 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires proviennent, essentiellement, de la plus-value suite à la vente des titres « PIMA ».

NOTE R9 – IMPOT SUR LES BENEFICES

La détermination de l'impôt sur les bénéfices, est détaillée au niveau du tableau de calcul du résultat fiscal suivant :

	En DT
RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOT ET CONTRIBUTION SOCIALE	**998 021**
A REINTEGRER :	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS	537 504
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	619 725
PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE NON REALISEES	1 045 836
GAIN DE CHANGE ANTERIEURE NON IMPOSABLE	2 883
PROVISIONS POUR DEBITEURS DIVERS	555 753
CHARGES A REINTEGRER RELATIVES AUX VEHICULES	
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE	3 426
PROVISION POUR DEPRECIATION DE TITRES	
PENALITES & AMENDES	24 345
DONS & SUBVENTIONS	101 387
TIMBRES DE VOYAGE	1 260
RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS	**2 888 694**
A DEDUIRE	
DIVIDENDES	197 789
REPRISES / PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	498 481
REPRISES / PROVISIONS STOCKS (NON DEDUCTIBLE)	223 136
GAIN DE CHANGE NON REALISE	100
PERTE DE CHANGE ANTERIEURE NON IMPOSABLE	1 207 230
REPRISE / PROVISIONS AUTRES COMPTES	937 780
1ER RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS & DEDUCTIONS	**822 198**
A DEDUIRE (LIMITE LEGALE DES PROVISIONS)	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS	302 506
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	177 104
2ND RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS & DEDUCTIONS	**342 588**
BENEFICE IMPOSABLE (ARRONDI)	**342 588**
IMPOT SUR LES BENEFICES	**85 647**
MINIMUM D'IMPOT	95 910
IS DU 2018	**95 910**

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2018, la trésorerie nette dégagée par la société « STEQ » a atteint -1 508 246 DT contre -511 347 DT au 31 décembre 2017 ; soit une variation négative de 996 899 DT ainsi ventilée :

En DT

DESIGNATION	NOTE	31/12/2018
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	F. EX	12 722 923
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	F. I	-2 750 287
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	F.FI	-10 969 535
TOTAL		**-996 899**

F. EX- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Ces flux dégageant un solde 12 722 923 DT au 31 décembre 2018, se détaillent comme suit :

En DT

DESIGNATION	NOTE	31/12/2018
ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS	F.EX.1	49 457 032
SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS	F.EX.2	-17 497 893
SOMMES VERSEES AU PERSONNEL & ORGANISMES SOCIAUX	F.EX.3	-2 947 130
PAIEMENTS A L'ETAT	F.EX.4	-11 219 864
INTERETS DE GESTION PAYES	F.EX.5	-5 800 490
AUTRES ENCAISSEMENTS	F.EX.6	4 874 232
AUTRES DECAISSEMENTS	F.EX.7	-4 142 964
TOTAL		**12 722 923**

F.EX.1 – ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

Ce poste totalisant 49 457 032 DT, au 31décembre 2018.

F.EX.2 – SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS

Ce poste totalise – 17 497 893 DT, au 31 décembre 2018.

F.EX.3 – SOMMES VERSEES AU PERSONNEL & AUX ORGANISMES SOCIAUX

Ce poste totalisant 2 947 130 DT au 31 décembre 2018, se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	31/12/2018
DECAISSEMENT SUITE A L'OCTROI DE PRETS AU PERSONNEL	74 295
ASSURANCE GROUPE	164 299
REMUNERATIONS DUES	1 931 796
CHARGES SOCIALES	776 740
TOTAL	**2 947 130**

F.EX.4 – PAIEMENTS À L'ETAT

Ce poste totalisant 11 219 864 DT au 31 décembre 2018, se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	31/12/2018
DROITS DE DOUANE	9 125 872
AUTRES IMPOTS& TAXES	2 093 992
TOTAL	**11 219 864**

F.EX.5 – INTERETS DE GESTION PAYES

Ce poste totalisant 5 800 490 DT au 31 décembre 2018, se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	31/12/2018
INTERET SUR EMPRUNTS	2 396 484
INTERET SUR BILLET DE TRESORERIE	245 797
PERTE DE CHANGE	2 875 695
INTERET SUR AUTRES OPERATIONS BANCAIRES	282 514
TOTAL	**5 800 490**

F.EX.6 – AUTRES ENCAISSEMENTS

Ce poste totalisant 4 874 232 DT au 31 décembre 2018, se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	31/12/2017
REMBOURSEMENT NOTE DE DEBIT INTERGROUPE	856 488
ENCAISSEMENTS UNION DE FACTORING	3 775 563
AUTRES ENCAISSEMENTS	242 181
TOTAL	**4 874 232**

F.EX.7 – AUTRES DECAISSEMENTS

Ce poste totalisant 4 142 964 DT, au 31décembre 2018.

DESIGNATION	31/12/2018
FONDS DE GARANTIE	226 341
ASSURANCE CARTE	123 760
CHQ FACTORING	3775 563
AUTRES DECAISSEMENTS	17 300
TOTAL	**4 142 964**

FI : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Ces flux dégageant un solde -2 750 287 DT au 31 décembre 2018, se détaillent comme suit :

En DT

DESIGNATION	NOTE	31/12/2018
DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES	FI.1	-178 314
DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES	FI.2	-4 083 765
ENCAISSEMENT PROVENANT DE CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES	FI.3	5 862 957
AUTRES ENCAISSEMENTS	FI.4	6 965
AUTRES DECAISSEMENTS	FI.5	-4 358 130
TOTAL		**-2 750 287**

F.I.1 – DECAISSEMENTS LIES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les décaissements pour l'acquisition d'immobilisations au 31 décembre 2018, totalisent un montant de 178 314 DT. Les principaux comptes concernés par ces flux, sont les suivants : « Installation Générale, Agencement, Aménagements Divers », « Matériel informatique », « Equipement de bureau » et « Matériel de transport ».

F.I.2– DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les décaissements pour l'acquisition d'immobilisations au 31 décembre 2018, totalisent un montant de 4 083 765 DT.

F.I.3 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les encaissements suite aux cessions des titres de participations, totalisent un montant de 5 862 957 DT.

F.I.4 – AUTRES ENCAISSEMENTS

Ce montant correspond aux encaissements, qui se détaillent comme suit :

En DT

SOCIETE	MONTANT
CHIC	5 000
SICAV AL HIFADH	1 965
TOTAL	**6 965**

F.I.5 – AUTRES DECAISSEMENTS

Ce montant correspond aux décaissements sur placements et des règlements, qui se détaillent comme suit :

En DT

SOCIETE	MONTANT
EXPRESS ASCENSEUR	1 200 200
CHIC	2 500
MERIDIANA	1 730 945
MY CAR	910 000
EXPERT AUTO	514 485
TOTAL	**4 358 130**

F.F : FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Ces flux dégageant un solde de -10 969 535 DT au 31 décembre 2018, se détaillent comme suit :

En DT

DESIGNATION	NOTE	31/12/2018
ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS	F.F.1	36 435 488
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	F.F.2	-47 405 023
TOTAL		**-10 969 535**

F.F.1– ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS

Les encaissements se détaillent comme suit :

- Les crédits à court terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane etfinancement en dinars (23 005 188 DT) ;
- Les billets de trésorerie émis (10 400 000 DT) ;
- Les crédits contractés auprès des banques et Mr JAMEL AREM (3 030 300 DT) ;

F.F.2– REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS :

Les emprunts remboursés, au cours de l'exercice 2018, concernent :

- Les crédits à court-terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane sur importations (11 829 140 DT) ;
- Les billets de trésorerie échus et réglés (10 350 000 DT) ;
- Les remboursements des financements en devise (11 091 589 DT) ;
- Les remboursements des financements en dinars (8 859 945 DT) ;
- Les règlements des échéances 2018 des crédits à long & moyen terme (4 885 349 DT).
- Autres crédits des sociétés du groupe et JAMEL AREM (389 000 DT).

NOTE D'INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Les informations se rapportant aux parties liées, se présentent comme suit :

A. OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « EXPERT AUTO »

1) Transactions réalisées

La « Société Tunisienne d'Equipement STEQ » a procédé à la filialisation de l'activité carrosserie (Pare-brise, Tôlerie et Optique) via sa filiale « EXPERT AUTO » détenue à hauteur de 99% par la « STEQ ».

Les transactions effectuées avec la société « EXPERT AUTO » sont conditionnées comme suit :

- Un taux de marge brute de 8% après l'imputation de tous les frais d'approche,
- Un délai de règlement de 180 jours.

En 2018, le chiffre d'affaires réalisé avec cette société s'élève à 960 781 DT en TTC. Les soldes des divers comptes comptables associés, se présentent comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2018
CLIENTS, FACTURES A PAYER	47 524
CHEQUES EN PORTEFEUILLE	23 090
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS	192 848
TOTAL	**263 462**

2) Contrat de location

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « EXPERT AUTO », un espace de stockage faisant partie d'un local sis à la CHARGUIA I et 4 bureaux se trouvant à l'étage du même local, moyennant un loyer annuel de 60 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% à compter de la troisième année de location. Cette location prend effet à partir du 1er janvier 2011 pour une durée de deux années renouvelables par tacite reconduction. Les loyers constatés durant l'année 2018, s'élèvent à 80 406 DT.

3) Caution solidaire au profit de la « BIAT »

La « STEQ » a consenti une caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPERT AUTO » dans le cadre des lignes des crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 075 000 DT.

B. OPERATION REALISEE AVEC LA SOCIETE « KOKET »

1) Promesses de vente

La société de promotion immobilière « KOKET» a conclu avec la société « STEQ » deux promesses de vente portant sur des terrains, sis à JEBEL EL OUEST à Zaghouan, détaillées comme suit :

- La totalité des parts indivises de la parcelle n°10 d'une superficie de 5 033 m² pour un montant de 503 300 DT H. TVA, payable sur 84 mois à raison de 5 992 DT par mois ;
- La totalité des parts indivises de la parcelle n°11 d'une superficie de 5 115 m² pour un montant de 511 500 DT H. TVA, payable sur 84 mois à raison de 6 089 DT par mois.

En outre, la société « PIMA » a conclu avec la société de promotion immobilière « KOKET » une promesse de vente portant sur la totalité des parts indivises de la parcelle n° 3 d'une superficie de 4 618 m², sise à JEBEL EL OUEST à Zaghouan, pour un montant de 461 800 DT HTVA payable sur 84 mois à raison de 5 498 DT par mois.

Au 31/12/2017, l'avance versée par la société « PIMA » au titre de cette acquisition s'élève à 461 800 DT,

Suite à la cession des titres de la société « PIMA », ce solde a été transféré à la société « STEQ » en 2018 et il a été déduit du montant global de la transaction.

Au 31/12/2018, l'avance versée par la société « STEQ » au titre de ces acquisitions, s'élève à 870 416 DT.

2) Crédits contractés

La société « STEQ » a contracté un crédit auprès de la société « KOKET », qui se détaille comme suit :

En DT

DATE DE LA CONVENTION	SOCIETE	MONTANT DU CREDIT	REMBOURSEMENT	TAUX	CHARGES ANNEE 2018 EN DT
22/04/2014	KOKET	200 000	68 500	8%	10770

C. OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « EXPRESS ASCENSEUR »

1) Contrat de location

Par contrat sous seing privé en date du 01/07/2013, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « EXPRESS ASCENSEUR » 9 bureaux au RDC et deux bureaux au 1er étage du même local, moyennant un loyer annuel de 24 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% chaque année. Les loyers constatés durant l'année 2018 pour ce contrat, s'élèvent à 29 901 DT.

2) Conventions de placement

La société « STEQ » a conclu avec la société « EXPRESS ASCENSEUR » les deux conventions de placement suivantes :

- Une convention pour un montant de 1 000 000 DT au taux de 8% à partir du 22/05/2015, et
- Une convention pour un montant de 255 000 DT au taux de 8% à partir du 16 Mars 2018.

Ces deux conventions ont été totalement réglées en 2018. Les produits constatés au cours de l'exercice 2018, s'élèvent à 40 796 DT.

D. OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « SHAMSY »

1) Conventions réalisées

- En vertu de la convention signée en date du 08/05/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 58 000 DT, pour une période de six mois renouvelables, moyennant une rémunération au taux de 8%.

- En vertu de la convention signée en date du 11/06/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 49 085 DT, pour une période de six mois renouvelables, moyennant une rémunération au taux de 8%.

- En vertu de la convention signée en date du 24/06/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 61 000 DT, pour une période de six mois renouvelables, moyennant une rémunération au taux de 8%.

- En vertu de la convention signée en date du 29/09/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 80 000 DT, pour une période de six mois renouvelables, moyennant une rémunération au taux de 8%.

- En vertu de la convention signée en date du 26/12/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 1 610 000 DT, pour une période d'une année renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.

Au 31/12/2018, le montant versé par la société « STEQ » a atteint un solde (après déduction des avances reçues) de 1 694 916 DT. La « STEQ » a approvisionné ce montant en totalité.

E. OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « MY CAR »

1) Conventions de placement

La société « STEQ » a conclu plusieurs conventions de placement avec la société « MY CAR » qui se détaillent comme suit :

En DT

DEBUT PLACEMENT	PRINCIPAL	TAUX
14/05/2018	33 000	11%
31/07/2018	15 000	11%
04/08/2018	13 500	11%
31/08/2018	15 000	11%
04/09/2018	3 500	11%
12/09/2018	800 000	11%
30/09/2018	15 000	11%
31/10/2018	877 000	11%
10/07/2018	15 000	11%

Au 31/12/2018, le solde en principal de ces conventions s'élève à 910 000 DT. Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2018, s'élèvent à 30 910 DT.

2) OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « AREM GROUP SA »

1) Convention réalisée

La société « AREM GROUP SA », et la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » ont conclu le 1er septembre 2006, une convention d'ingénierie, d'assistance, de conseil et d'audit.

Les honoraires convenus, sont fixés à un forfait annuel de 144 000 DT HT, payable mensuellement et d'avance à raison de 12 000 DT. Cette convention est convenue pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction commençant à courir à partir du 1er septembre 2006.

Les travaux ne rentrant pas dans le champ d'application de la présente convention et pouvant être effectués par le prestataire, seront facturés au taux journalier de 300 DT HT.

Par un avenant en date du 1er février 2010, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 180 000 DT HT, payables mensuellement et d'avance à raison de 15 000 DT.

Par un avenant en date du 1er janvier 2015, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 240 000 DT en HT. Au 31/12/2018, le montant total facturé à la « STEQ », s'élève à 240 000 DT.

2) Contrat de location

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « AREM GROUP SA », deux étages aménagés pour utilisation à usage de bureaux, moyennant un loyer annuel de 40 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% à compter de la troisième année de location. Les loyers constatés durant l'année 2018, s'élèvent à 53 604 DT.

3) Conventions de placement

La société « STEQ » a conclu avec la société « AREM GROUP » une convention de placement pour un montant de 401 880 DT au taux de 8% à partir du 01/05/2015. Au 31/12/2018, le solde du compte « PLACEMENT AREM GROUP » est totalement remboursé. Les produits constatés au cours de l'exercice 2018, s'élèvent à 214 DT.

4) Crédit contracté auprès de la société « AREM GROUP »

En vertu d'une convention signée en date du 10 Octobre 2017, la société « STEQ » a contracté un crédit auprès de la société « AREM GROUP SA » pour une valeur de 3 000 000 DT au taux de 8% pour une période de six mois.

Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2018, s'élèvent à 231 114 DT.

Au 31/12/2018, l'encours de l'emprunt en principal s'élève à 1 638 733 DT et les intérêts facturés non encore payés s'élèvent à 19 720 DT.

3) OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « MERIDIANA »

1) CONVENTIONS DE PLACEMENT

La société « STEQ » a conclu une convention de placement avec la société « MERIDIANA » pour une valeur de 128 700 DT rémunérée au taux de 8% pour une période de 12 mois à compter du 27/03/2017. Les produits constatés au cour de l'exercice 2018 s'élèvent à 10 439 DT.

4) OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « LA RECHANGE »

1) <u>Contrats de location</u>

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « LA RECHANGE », 2 bureaux se trouvant à l'étage du local sis à la CHARGUIA I, moyennant un loyer annuel de 2 400 DT. Ce loyer est Majoré de 5% chaque année. Cette location prend effet à partir du 25 février 2014. Elle est renouvelable par tacites reconduction.

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « LA RECHANGE », un dépôt d'une superficie égale à 100 m² se trouvant à l'étage du local sis à la CHARGUIA I, moyennant un loyer annuel de 7 500 DT. Ce loyer est Majoré de 5% à partir de la troisième année du bail. Cette location prend effet à partir du 2 janvier 2015. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Les loyers constatés durant l'année 2018, pour les deux locaux, s'élèvent à 10 792 DT.

5) OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « NAKCHA »

1) <u>Conventions de placement</u>

La société « STEQ » a conclu une convention de placement avec la société « NAKCHA » pour une valeur de 495 353 DT rémunérée au taux de 8% pour une période de 12 mois à compter du 03/03/2015. Les produits constatés en 2018 par cette convention, s'élèvent à 39 628 DT.

6) OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « STEQ EXPRESS »

1) <u>Crédit contracté auprès de la société « STEQ EXPRESS »</u>

En vertu d'une convention signée en date du 21/01/2015, la société « STEQ » a contracté un crédit auprès de la société « STEQ EXPRESS » pour une valeur de 150 000 DT au taux de 8% pour une période indéterminée. En 2018, les remboursements cumulés ont atteint un solde de 140 000 DT.

Au 31/12/2018, le solde en principal s'élève à 10 000 DT. Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2018, s'élèvent à 5 823 DT.

7) OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « BAYA COMPANY »

1) <u>Conventions de placement</u>

La société « STEQ » a conclu plusieurs conventions de placement avec la société « BAYA COMPANY » rémunérée au taux de 8%.

Au 31/12/2018, le solde en principal de ces conventions s'élève à 635 000 DT. Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2018, s'élèvent à 50 661 DT.

8) OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « FLOWER »

1) <u>Crédit contracté auprès de la société « FLOWER »</u>

En vertu d'une convention signée en date du 18/08/2017, la société « STEQ » a contracté un crédit auprès de la société « FLOWER » pour une valeur de 250 000 DT au taux de 8% pour une période d'une année renouvelable. Accusant un solde créditeur de 225 000 DT au 31/12/2017, ce crédit a été totalement remboursé en 2018.

OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « CHIC »

1) <u>Conventions de placement</u>

La société « STEQ » a conclu une convention de placement avec la société « CHIC » pour une valeur de 45 000 DT, rémunérée au taux de 8% pour une période de 12 mois à compter du 05/05/2017.

Au 31/12/2018, le solde en principal de ces conventions s'élève à 42 500 DT. Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2018, s'élèvent à 3 685 DT.

9) CREDIT CONTRACTE AUPRES DE M. JAMEL AREM

En vertu d'une convention signée en date du 26/09/2017, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a contracté un crédit auprès de M. JAMEL AREM pour une valeur de 1 778 700 DT au taux de 8 % pour une période de six mois renouvelable.

Au 31/12/2018, le solde en principal de ce crédit s'élève à 618 091 DT. Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2018, s'élèvent à 133 315 DT.

En vertu d'une convention signée en date du 17/08/2017, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a contracté un crédit auprès de M. JAMEL AREM pour une valeur de 100 000 DT au taux de 8 % pour une période de six mois renouvelable.

Au 31/12/2018, le solde en principal de ce crédit s'élève à 90 000 DT. Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2018, s'élèvent à 7 300 DT.

NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

I- ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés, se ventilent ainsi :

I.1- NANTISSEMENTS ET HYPOTHEQUES

Engagement envers la « BIAT » :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) à hauteur de 350 000 DT.

* En couverture des crédits de gestion et des crédits à moyen-terme de la société « EXPERT AUTO » :

- Caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPERT AUTO » dans le cadre des lignes des crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 075 000 DT.

Engagements envers l'« AMEN BANK » :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) et matériel à hauteur de 9 800 000 DT. Toutefois, l'inscription greffant le fonds de commerce de la société, au niveau du registre de commerce est à hauteur de 7 060 000 DT.

* En couverture du crédit à moyen-terme (1,9 MDT) :

- Hypothèque de 1errang sur la totalité de la propriété « TEMIMI » (Parcelle n°693 et n°694 sise à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n°8).

* En couverture des crédits à moyen-terme de 300 000 DT, 360 000 DT et 400 000 DT

- Hypothèque de 1errang sur la totalité de la propriété dénommée « MAHAL TEMIMI » sise à la Z.I.Charguia I, rue 8601, n° 8 d'une superficie de 14295 m², objet du titre foncier n° 160929 Tunis.

-Hypothèque de la totalité des parts indivises revenant à la société « STEQ » dans la propriété, constituées par la parcelle n° 694 sise à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n° 8 d'une superficie de 1228 m², à distraire du titre foncier N°57562.

* En couverture du crédit à moyen-terme (800 000 DT) :

-Nantissement en premier rang sur la totalité des 5 750 actions de valeur nominale de 100 DT revenant à la société « STEQ » dans le capital de la société « JNAYNA ».

Engagements envers la « STBBANK » :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) à hauteur de 1 800 000 DT.

Toutefois, l'inscription greffant le fonds de commerce de la société, au niveau du registre de commerce est à hauteur de 2 000 000 DT.

*En couverture des crédits de gestion d'un montant de 625 000 DT au profit de la société « EXPERT AUTO » :

- hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété dénommée « MAISON TEMIMI » sise à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n° 25 d'une superficie de 14295 m², objet du titre foncier n° 160929 Tunis et des titres de propriété N° 23223, 23487 et 23486 en date du 06/10/2017.

*En couverture des crédits moyen terme de consolidation au profit de la société « TROIS » :

-Hypothèque en rang utile sur les parts indivises revenant à la « STEQ » dans le titre fonciern°160929 Tunis.

Engagements envers la « BTK » :

* En couverture de crédits de gestion et de crédit à moyen terme :

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 5 rue 8603 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 2000 000 DT.

-Hypothèque inscrite le 02/03/2017 dépôt Tunis Vol 17/2 n°504 sur la totalité de la propriété objet du titre foncier n°160929 Tunis sis à Charguia.

* En caution solidaires hypothécaire en couverture des crédits à moyen terme contractés auprès de la « BTK »:

-Hypothèque sur le titre « TEMIMI » sur les crédits de consolidations contractés respectivement par« FLOWER », « MY CAR »auprès de la « BTK » pour de montants respectifs de 2 700 000 DT et 1 685 000 DT.

Engagements envers « BANQUE ZITOUNA » :

* En couverture des crédits« MOUREBHA » :

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 8 rue 8601 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 4 000 000 DT. Toutefois, l'inscription greffant le fonds de commerce de la société, au niveau du registre de commerce est à hauteur de 4 005 000 DT.

Engagements envers la « BNA » :

* En couverture des crédits de gestions :

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 8 rue 8601 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 1 550 000 DT.

Engagements envers la « STUSID » :

* En couverture des crédits de gestions :

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 8 rue 8601 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 1 000 000 DT.

Engagements envers la « QNB » :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 8 rue 8601 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 4 000 000 DT.

- Cash Collatéral à hauteur de 3 MD.

Engagements envers la « BT » :

* En couverture de crédit à moyen terme de 700 000 DT :

-Hypothèque de 2ème rang sur la totalité de la propriété dénommée« MAHAL TEMIMI » sis à la ZI Charguia I, rue 8601, n° 8 d'une superficie de 14295 m² objet du titre foncier n° 160929 Tunis.

* En caution solidaires hypothèque en couverture des crédits à moyen terme contractés auprès de la BT :

-Hypothèque de 2ème rang sur la totalité de la propriété dénommée« MAHAL TEMIMI » sis à la ZI CharguiaI, rue 8601, n° 8 d'une superficie de 14295 m² objet du titre foncier n° 160929 Tunis. En couverture du crédit à moyen terme de 900 000 DT pour le compte des sociétés du groupe : « FLOWER », « EXPRESS ASCENSEUR » et « DECO ».

Engagements envers la «SOCIETE TUNISO-SAOUDIENNE D'INTERMEDIATION - TSI » :

* En couverture de l'émission de billets de trésorerie à hauteur de 1 500 000 DT :

- Caution scellée et solidaire de MR JAMEL AREM, MME LAMIA AREM, MR WALID AREM, MR MAHDI AREM ET MELLE BAYA AREM.

- Hypothèque en rang utile sur la totalité du lot de terrain sur lequel une villa bâtie, objet du titre foncier N° 578301 Nabeul.

Engagements donnés lors de la cession de la société « PIMA »

Le fonds de commerce ainsi que le matériel et les équipements de la société nantis au profit des banques, se détaillent comme suit :

- Un nantissement au profit de « ZITOUNA BANQUE », inscrit en date du 13/10/2017, pour un montant de soixante sept mille cinq cent vingt (67 520) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « ZITOUNA BANQUE », inscrit en date du 04/08/2017, pour un montant de cinquante deux mille cinq cent trente (52 530) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « ZITOUNA BANQUE », inscrit en date du 14/07/2017, pour un montant de neuf cent cinquante sept mille neuf cent trente deux (957 932) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « QATAR NATIONAL BANK », inscrit en date du 18/04/2017, pour un montant d'un million six cent vingt mille (1 620 000) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « BANQUE DE L'HABITAT », inscrit en date du 10/06/2016, pour un montant d'un million six cent mille (1 600 000) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE », inscrit en date du 18/11/2014, pour un montant de deux cent mille (200 000) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE », inscrit en date du 17/10/2012, pour un montant d'un million (1 000 000) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « TUNISIAN QATARI BANK », inscrit en date du 26/04/2012, pour un montant d'un million six cent vingt mille (1 620 000) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « ZITOUNA BANQUE », inscrit en date du 23/02/2012, pour un montant d'un million deux cent cinquante mille (1 250 000) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de la « BANQUE DE TUNISIE », inscrit en date du 28/05/2011, pour un montant de neuf cent mille (900 000) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « ATTIJARI BANK », inscrit en date du 25/06/2009, pour un montant de deux millions six cent mille (2 600 000) Dinars.
- Un nantissement au profit de « TUNISIAN QATARI BANK », inscrit en date du 07/04/2008, pour un montant d'un million cinquante mille (1 050 000) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « ATTIJARI BANK », inscrit en date du 20/02/2008, pour un montant d'un million sept cent trente mille (1 730 000) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « ATTIJARI BANK », inscrit en date du 29/10/2007, pour un montant d'un million (1 000 000) Dinars Tunisiens.

Autres engagements donnés par la société « STEQ » au profit de la société « PIMA » :

BANQUE	MONTANT CREDIT	DESCRIPTIF DES GARANTIES
AMEN BANK	700 000	HYPOTHEQUE SUR TERRAIN CHARGUIA DONNE PAR LA « STEQ » NANTISSEMENT DES 70 000 ACTIONS DE LA SOCIIETE « STEQ » PAR MR JAMEL AREM NANTISSEMENT DES PARTS SOCIALES « EXPRESS ASCENSEUR » DETENUES PAR « PIMA »
AMEN BANK	2 120 000	HYPOTHEQUE SUR TERRAIN CHARGUIA DONNE PAR LA « STEQ » AVAL DE MR JAMEL AREM
AMEN BANK	800 000	HYPOTHEQUE SUR TERRAIN CHARGUIA DONNE PAR LA « STEQ » NANTISSEMENT DES 70 000 ACTIONS DE LA SOCIIETE « STEQ » PAR MR JAMEL AREM NANTISSEMENT DES PARTS SOCIALES REVENANT A LA SOCIETE « PIMA » DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE « EXPRESS ASCENSEUR » AVAL DE MR JAMEL AREM
BTK	850 000	UNE HYPOTHEQUE IMMOBILIERE ACCORDEE PAR LES SOCIETES « FLOWER », « TEMIMI » ET « STEQ » (CAUTIONS DE LA SOCIETE) SUR LA TOTALITE DE LA PROPRIETE OBJET DU TITRE FONCIER N° 160929 TUNIS, SIS A CHARGUIA, AINSI QUE TOUTES LES PROPRIETES QUI Y SONT ET QUI Y SERONT EDIFIEES.
BIAT	150 000	NANTISSEMENT 8275 ACTIONS « GRANADA »
BH	400 230	NANTISSEMENT 33 333 ACTIONS « GRANADA »

I.2- EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS :

Au 31 décembre 2018, les effets escomptés non échus s'élèvent à 7 819 893 DT.

I.3- CESSION DE CREANCES PROFESSIONNELLES NON ECHUES :

Au 31 décembre 2018, les créances professionnelles non échues cédées, s'élèvent à 4 809 944 DT.

II- ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus se ventilent ainsi :

II.1- CAUTION

- Caution au profit de la société « TOTAL TUNISIE » pour un montant de 10 000 DT relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 10/01/2005) ;

- Caution au profit de la société « TOTAL TUNISIE » pour un montant de 2 000 DT, relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GPACTYS (Caution établie le 11/04/2005) ;

- Caution au profit de la société « TOTAL TUNISIE » pour un montant de 13 000 DT, relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GPACTYS (Caution établie le 02/02/2009) ;

- Caution donné par MR JAMEL AREM à hauteur de 1 060 000 DT et ce, en couverture des crédits à moyen terme contractés auprès de « AMEN BANK » ;

- La caution solidaire de MR JAMEL AREM etc…, en couverture des crédits de gestion contractés auprès de la « BNA » pour un montant de 1 550 000 DT et l'aval des billets de trésorerie pour un montant de 422 000 DT ;

- Caution donné par MR JAMEL AREM à hauteur de 1 000 000 DT et ce, en couverture d'un crédit à moyen terme contracté auprès de « AMEN BANK » ;

- Caution donné MR JAMEL AREM à hauteur de 800 000 DT et ce, en couverture d'un crédit à moyen terme contracté auprès de « amen bank » le 14/09/2017 ;

- Cautions donnés par MR JAMEL AREM et la société « MY CAR » à hauteur de 800 000 DT et ce, en couverture d'un crédit à moyen terme contracté auprès de « AMEN BANK » le 20/07/2018 ;

- Caution donné par la société patrimoine et ce, en couverture d'un crédit de gestion contracté auprès de « NB » pour un montant de 1 000 000 DT ;

II.2- NANTISSEMENTS

* Nantissement donné par MR JAMEL AREM :

- Nantissement de 100 000 actions « STEQ » accordé MR JAMEL AREM pour le compte de la « STEQ » et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de « AMEN BANK », en garantie d'un CMT pour un montant de 2 000 000 DT ;

- Nantissement de 200 000 actions « STEQ » accordé par MR JAMEL AREM pour le compte de la « STEQ » et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de « AMEN BANK », en garantie d'un CMT pour un montant de 1 800 000 DT ;

II.3- HYPOTHEQUES

* En couverture des crédits à moyen terme contractés auprès de l'« AMEN BANK »

-Hypothèque donnée par la société « FLOUER » de la totalité des parts indivises revenant à la société « FLOUER » dans la propriété constituée par la parcelle n° 694 sise à la Zone Industrielle Charguia, Rue 8601 n° 8, d'une superficie de 1228 m² à distraire du titre foncier n° 57562 en couverture du crédit à moyen terme de 400 000 DT.

* En couverture des crédits contractés auprès de la « BNA » :

-Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété revenant MR JAMEL AREM**,** MME LAMIA AREM, MR WALID AREM et MR MEHDI AREM, objet du titre foncier n° 578302 NABEUL, en couverture du crédit à moyen terme de 422 000 DT.

En couverture des Billet de trésorerie contractés auprès de la « TSI »:

-Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété revenant à MR JAMEL AREM, MR WALID AREM et MR MEHDI AREM, MLLE BAYA AREM et à MME LAMIA AREM, objet du titre foncier n° 578301 NABEUL.

* En couverture d'un crédit contracté auprès de la « QNB » :

-Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à la société « PATRIMOINE », objet du titre foncier n° 104183 Tunis.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXCERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

- **Opinion avec réserves**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'équipement « STEQ » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 60 333628 DT, un résultat bénéficiaire de 1 031 769DT et une trésorerie négative à la fin de la période de 1 508 246DT.

A notre avis, sous réserve de l'incidence des points ci-dessous mentionnés, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion avec réserves**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec les réserves suivantes :

1) La rubrique « Immobilisations Corporelles » comprend des locaux d'exploitation sis au 8, rue 8601, ZI Charguia I qui sont construits par la « Société Tunisienne d'Équipement – STEQ» pour une valeur nette de 5 011 335DT. Ces locaux ont été édifiés sur un terrain en copropriété dans l'indivision. En l'absence d'un titre foncier précisant les parts du terrain et des constructions revenant à chaque copropriétaire, nous ne pouvons pas nous exprimer sur les droits de propriété et les conditions d'exploitation relatifs à ces immobilisations.

   Par ailleurs, les travaux d'inventaire physique des immobilisations, effectués par la société n'ont pas fait l'objet d'un rapprochement avec les données comptables. De ce fait, nous n'avons pas pu nous assurer de l'exhaustivité du matériel d'exploitation, des équipements de bureaux et du matériel informatique totalisant une valeur nette de 78 373 DT.

2) En 2013, la société «STEQ» a conclu avec des sociétés filiales et des personnes liées, un protocole de cession des actions de la société « PALMA» au profit des sociétés du groupe « TAWASOL». Par un avenant, courant Mai 2016, les deux parties ont convenu de proroger la date de réalisation de

l'opération au 31 décembre 2016. Toutefois, cet accord n'a pas été concrétisé. En absence d'une confirmation des titres et des états financiers de ladite société, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la réalité et la valeur des titres de participation « PALMA » figurant pour une valeur brute de 572 273 DT et une valeur comptable nette de 116 950 DT.

Il est à préciser que la société « PALMA » a été absorbée par la société « UTS – SA » dans le cadre d'une opération de fusion décidée par l'AGE du 07 avril 2017 avec date d'effet le 01 janvier 2016.

3) Comme indiqué à la note aux états financiers N°7, la rubrique « Placements et autres actifs financiers » comporte une créance sur la société « NAKCHA » pour un montant de 495 KDT depuis l'exercice 2015. Cette créance non dénouée, nous parait compromise. Une provision d'un égal montant aurait dû être constatée au 31 décembre 2018.

- **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

A) Evaluation des titres de participation

Comme indiqué dans la note 3.1 aux états financiers, les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant brut de 30 604 638 DT, sont provisionnés à hauteur de2 218328 DT. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'usage.

La valeur d'usage est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des titres de participation. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à apprécier la méthode retenue pour la détermination de la valeur d'usage, à vérifier les données utilisées par le management pour l'estimation de la valeur d'usage (tels que les états financiers, budgets, rapports d'évaluation, rapports d'expertise….) et à apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

- **Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait suivant :

1) La société a été notifiée en date du 31 Aout 2018, des résultats de vérification fiscale approfondie portant sur sa situation fiscale au titre des exercices 2014-2015-2016. Cette vérification a abouti à un redressement en principal et pénalités pour un solde global de 1 153 666 DT et la fixation du report d'IS pour l'année 2016 à 632 469 DT au lieu de 1 740 123 DT figurant aux comptes de la société. La société « STEQ » a fait opposition dans les délais légaux avec une dernière réponse en date du 08 Avril 2019. Jusqu'à la date de rédaction de notre rapport, aucune réponse de l'administration fiscale ne nous a été communiquée.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

- **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et ce, faisant à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, qui ne garantit toutefois pas qu’un audit réalisé conformément aux normes internationales d’audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d’erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu’il est raisonnable de s’attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes internationales d’audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d’esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d’audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative résultant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d’ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l’indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d’avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s’il y lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que nous pouvons raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité, incombe à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur

Tunis, le 21Juin 2019

Les commissaires aux comptes

Cabinet Neji Fethi	**United Experts in Management & Auditing**
Fethi Neji	**Hichem KACEM**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et les autres opérations réglementées réalisées ou reconduites durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs biens fondés.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2018

1-1 CONVENTION AVEC LA SOCIETE« AREM GROUP SA »

La « Société Tunisienne d'Equipement - STEQ » a conclu avec la société« AREM GROUP SA », le 1er septembre2006, une convention d'ingénierie, d'assistance, de conseil et d'audit, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Par un avenant en date du 01 janvier 2015, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 240 000 DT en HT.

Les travaux hors champ d'application de la convention et pouvant être effectués par le prestataire, seront facturés au taux journalier de 300 DT en HT. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration réuni en date du23 août 2006.

Au titre de l'exercice 2018, le montant total facturé en HT, à la « STEQ » s'élève à 240 000DT.

1-2 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LA SOCIETE« EXPERT AUTO »

La Société « STEQ » a procédé à la filialisation de l'activité carrosserie (Pare-brise, Tôlerie et Optique) via sa filiale « EXPERT AUTO » détenue à hauteur de 99% par la « STEQ ».

Les transactions effectuées avec la société « EXPERT AUTO », sont conditionnées comme suit :

- Un taux de marge brute de 8% après l'imputation de tous les frais d'approche,
- Un délai de règlement de 180 jours.

Ces conditions ont été ratifiées par votre Conseil d'Administration du 30/04/ 2015.

En 2018, le chiffre d'affaires réalisé avec cette société s'élève à 960 781DT en TTC.

Les soldes des divers comptes comptables associés, se présentent comme suit :

DT

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2018
CLIENTS, FACTURES A PAYER	47 524
CHEQUES EN PORTEFEUILLE	23 090
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS	192 848
TOTAL	**263 462**

1-3 CONVENTIONS DE PLACEMENT

La société « STEQ » a effectué divers placements auprès des sociétés liées, qui se détaillent ainsi :

DT

SOCIETE		DATE	TAUX	MONTANT (DT)	REMBOURS° 2018❷	ACQUISITION TITRES 2018❶	PRODUIT 2018	SOLDE 31/12/2018	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
MERIDIANA		27/03/2017	8%	128 700			10 439	128 700	14/03/2018
AREM GROUP		01/05/2015	8%	401 880	157 955		214		30/04/2016
		14/10/2010	8%	44 340					18/03/2011
JNAYNET EL MANAR		18/11/2010	8%	15 000			33 547	419 340	18/03/2011
		26/04/2016	8%	360 000					29/04/2017
NAKCHA	(1)	03/03/2015	8%	495 353			39 628	495 353	01/05/2015
		07/01/2014	8%	300 000					02/01/2015
		17/01/2014	8%	150 000					02/01/2015
		10/04/2014	8%	15 000					02/01/2015
		15/05/2014	8%	22 000					02/01/2015
BAYA COMPANY		23/05/2014	8%	10 000			50 661	635 000	02/01/2015
		21/10/2014	8%	20 000					02/01/2015
		15/01/2016	8%	150 000					29/04/2017
		28/11/2016	8%	8 000					29/04/2017
		11/01/2017	8%	50 000					14/03/2018
		22/05/2015	8%	1 000 000	600 000				01/05/2015
		16/03/2018	8%	150 000	150 000				14/03/2018
EXPRESS ASCENSEUR		30/04/2018	8%	35 000	35 000		40 796		14/03/2018
		31/05/2018	8%	35 000	35 000				14/03/2018
		30/06/2018	8%	35 000	35 000				14/03/2018
SHAMSY		2012	0%	1 694 916				1 694 916	30/04/2014
		01/03/2018	8%	400 000		400 000			14/03/2018
EXPERT AUTO			8%	100 000		100 000	13 111		
		27/03/2017	8%	50 000		50 000			14/03/2018
CHIC	(2)	05/05/2017	8%	45 000	2 500		3 685	42 500	14/03/2018
		31/07/2018	11%	15 000			29 450	15 000	22/05/2018
		4/08/2018	11%	13 500				13 500	22/05/2018
		31/08/2018	11%	15 000				15 000	22/05/2018
MY CAR❸		4/09/2018	11%	3 500				3 500	22/05/2018
		12/09/2018	11%	800 000				800 000	22/05/2018
		30/09/2018	11%	15 000				15 000	22/05/2018
		31/10/2018	11%	15 000				15 000	22/05/2018
		10/07/2018	8%	33 000			1 460	33 000	22/05/2018

(1) Pour garantir le remboursement de sa créance, la société « STEQ » a hypothéqué un terrain de la société débitrice, dénommé « DAR EL HANA » objet de titre foncier n°139 374 sis à HERGLA d'une superficie de 2225 m². L'inscription de cette hypothèque a été rejetée en date du 31/10/2017.

(2) Cette créance a été cédée en 2019 à la société « KOKET » pour sa valeur brute.

❶Suivant PV AGE du 22/05/2018, la société « EXPERT AUTO » a procédé à une augmentation de capital réservée exclusivement à la société « STEQ » et ce, par conversion de créances pour un solde global de 1 000 000 DT.

❷L'acquittement du placement «AREM GROUPE SA » par le crédit de cette dernière n'a pas été autorisé par votre Conseil d'Administration. L'acquittement du placement « EXPRESS ASCENSEUR » par le crédit de cette dernière a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 14 Mars 2018.

❸Cette créance a été cédée en 2019 à la société « AREM GROUPE » pour sa valeur brute.

1-4 PROMESSES DE VENTE AVEC LA SOCIETE« KOKET »

La société « STEQ» a conclu avec la société de promotion immobilière «KOKET » deux promesses de vente portant sur des terrains, sis à JEBEL EL OUEST à Zaghouan, détaillées comme suit :

- La totalité des parts indivises de la parcelle n°10 d'une superficie de 5 033 m² pour un montant de 503 300 DT HT payable sur 84 mois à raison de 5 992 DT par mois ;
- La totalité des parts indivises de la parcelle n°11 d'une superficie de 5 115 m² pour un montant de 511 500 DT HT payable sur 84 mois à raison de 6 089 DT par mois.

Au 31/12/2018, l'avance versée par la société « STEQ » au titre de cette acquisition, s'élève à408 616 DT.
Ces promesses ont été autorisées par votre Conseil d'Administration réuni en date du 23 Avril 2010.

1-5 CONTRAT DE LOCATION DES LOCAUX SIS AU 8, RUE 8601 ZICHARGUIA I

La Société Tunisienne d'Equipement «STEQ »loue divers locaux annexés à son centre d'exploitation sis au 8, rue 8601 ZICHARGUIAI, au profit des sociétés liées et ce, comme suit :

LOCATAIRE	ESPACE LOUE	PRODUIT 2018	CONSEIL D'ADMINISTRATION
AREM GROUPE SA	2 ETAGES AMENAGES	53 604	13/04/2012
EXPERT AUTO	ESPACE DE STOCKAGE ET 4 BUREAUX	80 406	13/04/2012
EXPRESS ASCENSEUR	11 BUREAUX	29 901	30/04/2014
LA RECHANGE	DEUX BUREAUX& DEPOT	10 792	25/06/2014 22/05/2015

1-6 CAUTION SOLIDAIRE AU PROFIT DE LA « BIAT »

La « STEQ » a consenti une caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPERT AUTO » dans le cadre des lignes de crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 075 000 DT. Cette caution a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 18/03/2011.

1-7 HYPOTHEQUE AU PROFIT DE L'AMEN BANK

La « STEQ » a hypothéqué au profit de l'« AMEN BANK » les parts indivises dans la propriété « TMIMI », objet du titre foncier N°160929 et ce, en couverture d'un crédit à moyen terme de 400 000 DT accordé à la société liée « FLOWER ».Cette hypothèque a été ratifiée par votre Conseil d'Administration du 21novembre 2013.

1-8 PROTOCOLE DE CESSION DES ACTIONS «PALMA »

En 2013, la « STEQ », les sociétés filiales et les personnes liées ont conclu avec des sociétés du groupe « TAWASOL » un protocole de cession des actions de la société « PALMA ». Par un avenant, courant Mai 2016, les deux parties ont convenu de proroger la date de réalisation de l'opération au31 décembre 2016.

Une avance de 1 000 000 DT a été encaissée par la société « STEQ » pour son compte et pour le compte des autres signataires du protocole. Au 31 décembre 2018, le solde de ce montant se détaille comme suit :

DT

DETENTEURS DES ACTIONS « PALMA »	SOLDE AU 31/12/2017	APUREMENT 2018	SOLDE AU 31/12/2018
STEQ	105 561		105 561
MERIDIANA	48 891		48 891
PIMA	90 041	- 90 041	0
KOKET	17 297		17 297
EXPERT AUTO	12 707		12 707
MY CAR	12 707		12 707
FLOWER	5 951		5 951
FAMILLE AREM	12072		12072
AUTRES	272 763		272 763
TOTAL	**577 990**	**-90 041**	**487 949**

La cession des actions de la société « PALMA »a été autorisée par votre Conseil d'Administration réuni en date du21 Octobre 2013.

1-9 CREDIT CONTRACTE AUPRES DE LA SOCIETE « KOKET »

La « STEQ » a contracté le crédit suivant :

DT

SOCIETE	DATE DE LA CONVENTION	AUTORISATION CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX	MONTANT DU CREDIT	REMBOURS. 2018	SOLDE 2018	CHARGES 2018
KOKET	22/04/2014	21/04/2015	8%	200 000	6 000	131 500	10 770
TOTAL				**200 000**	**6 000**	**131 500**	**10 770**

1-10 OPERATIONS DIVERSES REALISEES AVEC DES SOCIETES LIEES

Courant l'exercice 2018, la « STEQ » a réalisé des opérations diverses avec des sociétés liées dont les mouvements se détaillent comme suit :

DT

SOCIETE		31/12/2017	DEBIT	CREDIT	31/12/2018
JNAYNA		207 443	2 566		210 009
AREM GROUPE		158 942	76 577	235 518	
PALMA		47 968			47 968
DECO		680	212 432	100 000	113 112
MY CAR ASSURANCE		8 337	3 478		11 815
PATRIMOINE	(1)	9 474			9 474
EXPRESS ASCENSEUR ASSURANCE		1 998	1 351	3 349	
NAKCHA		7 627	2 000		9 627
PIMA ASSURANCE		5 269	2 921	8 189	
FLOWER		960	43 857		44 817
AREM ASSURANCE		566	6 761	5 342	1 985
JAEGER		2 177	22 500		24 677
LA RECHANGE		221	16 110	14 004	2 328
ELECTRICA		1 285			1 285
DISTROIL		8 849	7 789	8 849	7 789
ASS GPE ELECTRICA		471			471
MERIDIANA ASSURANCE		555	3 364	833	3 086
TROIS		803	857		1 660
TRANSFERT CREANCE PIMA A TANIT ALGER			5 000		5 000
TRANSFERT CRÉANCE PIMA A BAYA COMPANY			66 000		66 000
CHIC	(3)		53 816	2 500	51 316
AUTOCAR			15 707		15 707
STEQ EXPRESS			339		339
JNAYNET EL MANAR		51 592	35 797		87 389
MY CAR	(2)	-36 825	866 000	33 000	796 175
DCD PALMA		133			133
TOTAL		**478525**	**1 445 222**	**411584**	**1 512162**

(1) : Cette créance a été cédée en 2019 à Mr Jamel Arem pour sa valeur brute.

(2) : Cette créance a été cédée en 2019 à la société « AREM GROUPE »et la société « MERIDIANA »pour sa valeur brute.

(3) : Cette créance a été cédée en 2019 à la société « KOKET » pour sa valeur brute.

DT

SOCIETE	31/12/2017	DEBIT	CREDIT	31/12/2018
MERIDIANA	-3 236 250	2 354 882	50 000	-931 368
PIMA	-863 665	3 927 750	3 063 924	161
KOKET	-12 269			-12 269
EXPRESS ASCENSEUR	29 001	1 904 428	2 015 029	-81 599
EXPERT AUTO	9 058	204 793	231 406	-17 555
TOTAL	**-4 074125**	**8 391 853**	**5 360 359**	**-1 042631**

1.11 CREDIT CONTRACTE AUPRES DE LA SOCIETE « STEQ EXPRESS »

En vertu d'une convention signée en date du 21/01/2015, la société « STEQ » a contracté un crédit auprès de la société « STEQ EXPRESS » pour une valeur de 150 000 DT au taux de 8% pour une période indéterminée. En 2018, les remboursements cumulés ont atteint un solde de 140 000 DT.

Au 31/12/2018, le solde en principal s'élève à 10 000 DT. Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2018, s'élèvent à 5 823 DT.

Cette convention a été entérinée par votre Conseil d'Administration réuni le 01/05/2015.

1.12 CREDIT CONTRACTE AUPRES DE LA SOCIETE « AREM GROUP »

En vertu d'une convention signée en date du 10 Octobre 2017, la société « STEQ » a contracté un crédit auprès de la société « AREM GROUP SA » pour une valeur de 3 000 000 DT au taux de 8% pour une période de six mois.

Cette convention a été entérinée par votre Conseil d'Administration réuni le14/03/2018.

En 2018, l'acquittement de la créance« AREM GROUPE »pour un montant global de 281 385 DT par le crédit de cette dernière n'a pas été autorisé par votre Conseil d'Administration.

En 2018, la société a vendu 8 503 titres « PATRIMOINE » au profit de la société « AREM GROUPE » pour un prix global de 1 079 881 DT. Ce solde a été imputé sur l'encours de l'emprunt.

Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2018, s'élèvent à 231 114 DT.

Au 31/12/2018, l'encours de l'emprunt en principal s'élève à 1 638 733 DT et les intérêts facturés non encore payés s'élèvent à 19 720 DT.

1.13 CREDIT CONTRACTE AUPRES DE LA SOCIETE « FLOWER »

En vertu d'une convention signée en date du 18/08/2017, la société « STEQ » a contracté un crédit auprès de la société « FLOWER » pour une valeur de 250 000 DT au taux de 8% pour une période d'une année renouvelable. Accusant un solde créditeur de 225 000 DT au 31/12/2017, ce crédit a été totalement remboursé en 2018.

Cette convention a été entérinée par votre Conseil d'Administration réuni le 14/03/2018.

1.14 CREDIT CONTRACTE AUPRES DE M. JAMEL AREM

-En vertu d'une convention signée en date du26/09/2017, la « Société Tunisienne d'Equipement - STEQ » a contracté un crédit auprès de M. JAMEL AREM pour une valeur de 1 778 700 DT au taux de 8 % pour une période de six mois renouvelable. Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2018, s'élèvent à 133 315DT.

Au 31/12/2018, cette convention accuse un solde créditeur de 618 091 DT.

Cette convention a été entérinée par votre Conseil d'Administration réuni le 14/03/2018.

-En vertu d'une convention signée en date du 17/08/2017, la « Société Tunisienne d'Equipement - STEQ » a contracté un crédit auprès de M. JAMEL AREM pour une valeur de 100 000DT au taux de8 % pour une période de six mois renouvelable. Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2018, s'élèvent à 7 300DT.

Au 31/12/2018, cette convention accuse un solde créditeur de 90 000 DT.

1.15CESSION DES TITRES «STEQ EXPRESS »

Par acte de cession de parts sociales en date du 03 Mars 2017, la « STEQ » a cédé à la société « CHALLENGE HOLDING »49 800 parts sociales de « STEQ EXPRESS »à la valeur nominale, soit un solde global de 498 000 DT. Au 31/12/2018, le solde s'élevant à 358 000 DT, a été encaissé en 2019.

2- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2018

2.1 TRANSFERT DE CREANCES SUITE A LA CESSION DE LA SOCIETE « PIMA »

En date du 25 décembre 2017, un protocole de cession des titres « PIMA » a été signé entre la STEQ et ses sociétés liées et Mr Hédi BEN AYED.

Dans le cadre de ce protocole, la « STEQ » a vendu 220 001 actions« PIMA » en 2017 et 218 960 actions en 2018 pour les montants respectifs de 5 750 166 DT et 5 722 958 DT.

La cession des titres « PIMA » a été entériné par votre Conseil d'Administration réuni le11 janvier 2018.

Suite à ce protocole, il y a lieu de présenter les opérations suivantes:

A. PROMESSES DE VENTE AVEC LA SOCIETE« KOKET »

La société « PIMA » a conclu avec la société de promotion immobilière « KOKET» une promesse de vente portant sur la totalité des parts indivises de la parcelle n° 3 d'une superficie de 4618 m², sise à JEBEL EL OUEST à Zaghouan, pour un montant de 461 800 DT HTVA payable sur 84 mois à raison de5 498 DT par mois.

Au 31/12/2017, l'avance versée par la société « PIMA » au titre de cette acquisition s'élève à 461 800DT.

La promesse sus-indiquée ainsi que le solde ont été transférés à la société « STEQ » en 2018. Ce solde a été déduit du montant global de la transaction.

B. TRANSFERT DE CREANCES « PIMA »-« STEQ »

Le Conseil d'Administration, réuni le 11 janvier 2018, a autorisé le Directeur Général à signer le contrat de rachat par la « STEQ » des créances détenues par la société « PIMA » sur les sociétés liées et ce, pour un montant net de 1 123 541 DT qui est déduit du montant global de la transaction. Le détail des créances rachetées, se ventile comme suit :

En DT

SOCIETE	VALEUR DE LA CREANCE
STE BAYA COMPANY	66 000
STE CHIC	50 000
TANIT ALGER	5 000
NAKCHA	2 000
EXPERT AUTO	50 000
JAEGER	22 500
MY CAR POUR MY CAR EXPORT	33 000
MERIDIANA	5 000
MY CAR	800 000
AVANCE / CESSION TITRE PALMA	90 041
TOTAL	**1 123 541**

C. RACHAT DU FONDS DE COMMERCE « PIMA »

Le Conseil d'Administration, réuni le 11 janvier 2018, a autorisé le Directeur Général à signer le contrat de rachat du fonds de commerce de distribution de pièces industrielles et de matériel, propriété de la société « PIMA » et rattaché au local situé au n°27 & 27 bis Avenue de la république-Tunis Centre-Ville et ce, pour un montant net de 500 000 DT qui est déduit du montant global de la transaction.

D. ACQUISITION DE VOITURE AUPRES DE LA SOCIETE « PIMA »

Le Conseil d'Administration réuni le 11 janvier 2018 a ratifié l'acquisition auprès de la société « PIMA » d'un véhicule usagé de marque VW-Modèle JETTA 5360 TU 141 pour un montant de 20 000 DT qui est déduit du montant global de la transaction.

E. GARANTIES DONNEES A « PIMA »

Conformément au protocole de cession, l'acquisition est conditionnée par l'obtention de mains levées de l ' « AMEN BANK » et de la « QNB » et de tout autre établissement bancaire en faveur de la société « PIMA » pour tout cautionnement consenti quelle qu'en soit sa forme.

Les garanties données par la « STEQ » en faveur de la société « PIMA » et dont nous n'avons pas encore reçu les mains levées y afférentes, jusqu'à la date de rédaction de notre rapport, se détaillent comme suit :

E-1 : NANTISSEMENTS RELATIFS AUX FONDS DE COMMERCE ACQUIS PAR LA « STEQ » AUPRES DE « PIMA »

Le fonds de commerce ainsi que le matériel et les équipements de la société nantis au profit des banques, se détaillent comme suit :

- Un nantissement au profit de « ZITOUNA BANQUE », inscrit en date du 13/10/2017, pour un montant de soixante-sept mille cinq cent vingt (67520) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « ZITOUNA BANQUE », inscrit en date du 04/08/2017, pour un montant de cinquante-deux mille cinq cent trente (52530) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « ZITOUNA BANQUE », inscrit en date du 14/07/2017, pour un montant de neuf cent cinquante-sept mille neuf cent trente-deux (957932) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « QATAR NATIONAL BANK », inscrit en date du 18/04/2017, pour un montant d'un million six cent vingt mille (1 620000) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « BANQUE DE L'HABITAT », inscrit en date du 10/06/2016, pour un montant d'un million six cent mille (1 600000) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE », inscrit en date du 18/11/2014, pour un montant de deux cent mille (200000) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE », inscrit en date du 17/10/2012, pour un montant d'un million (1 000000) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « TUNISIAN QATARI BANK », inscrit en date du 26/04/2012, pour un montant d'un million six cent vingt mille (1 620000) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « ZITOUNA BANQUE », inscrit en date du 23/02/2012, pour un montant d'un million deux cent cinquante mille (1 250000) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de la « BANQUE DE TUNISIE », inscrit en date du 28/05/2011, pour un

montant de neuf cent mille (900000) Dinars Tunisiens.

- Un nantissement au profit de « ATTIJARI BANK », inscrit en date du 25/06/2009, pour un montant de deux millions six cent mille (2 600000) Dinars.
- Un nantissement au profit de « TUNISIAN QATARI BANK », inscrit en date du 07/04/2008, pour un montant d'un million cinquante mille (1 050000) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « ATTIJARI BANK », inscrit en date du 20/02/2008, pour un montant d'un million sept cent trente mille (1 730000) Dinars Tunisiens.
- Un nantissement au profit de « ATTIJARI BANK », inscrit en date du 29/10/2007, pour un montant d'un million (1 000000) Dinars Tunisiens.

E-2 : ENGAGEMENTS DONNES PAR LA « STEQ » AU PROFIT DE « PIMA »

BANQUE	MONTANT CREDIT	DESCRIPTIF DES GARANTIES
AMEN BANK	700 000	HYPOTHEQUE SUR TERRAIN CHARGUIA DONNE PAR LA « STEQ » NANTISSEMENT DES 70 000 ACTIONS DE LA SOCIIETE « STEQ » PAR MR JAMEL EL AREM NANTISSEMENT DES PARTS SOCIALES « EXPRESS ASCENSEUR » DETENUES PAR « PIMA »
AMEN BANK	2 120 000	HYPOTHEQUE SUR TERRAIN CHARGUIA DONNE PAR LA « STEQ » AVAL DE MR JAMEL EL AREM
AMEN BANK	800 000	HYPOTHEQUE SUR TERRAIN CHARGUIA DONNE PAR LA « STEQ » NANTISSEMENT DES 70 000 ACTIONS DE LA SOCIIETE « STEQ » PAR MR JAMEL EL AREM NANTISSEMENT DES PARTS SOCIALES REVENANT A LA SOCIETE « PIMA » DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE « EXPRESS ASCENSEUR » AVAL DE MR JAMEL EL AREM
BTK	850 000	UNE HYPOTHEQUE IMMOBILIERE ACCORDEE PAR LES SOCIETES « FLOWER », « TEMIMI » ET « STEQ » (CAUTIONS DE LA SOCIETE) SUR LA TOTALITE DE LA PROPRIETE OBJET DU TITRE FONCIER N° 160929 TUNIS, SIS A CHARGUIA, AINSI QUE TOUTES LES PROPRIETESQUI Y SONT ET QUI Y SERONT EDIFIEES.
BIAT	150 000	NANTISSEMENT 8275 ACTIONS « GRANADA »
BH	400 230	NANTISSEMENT 33 333 ACTIONS « GRANADA »

2.2 LES FRAIS RELATIFS AUX MISSIONS EXCEPTIONNELLES CONFIEES AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte tenu de sa grande connaissance de l'activité, des partenaires et du marché de la« STEQ » en Tunisie et à l'étranger, le Conseil d'Administration, réuni, a confié au Président du Conseil d'Administration des missions exceptionnelles, non rémunérées, de négociation et de développement des relations commerciales avec les partenaires de la société. Ces missions ont occasionné, pour l'année 2018, des frais de déplacement et de communication de 60 053DT. Ces frais ont été ratifiés par votre Conseil d'Administration réuni en date du 7 juin 2019.

La société a mis aussi à la disposition du Président du Conseil d'Administration, une voiture de fonction. Cette décision a été ratifiée par votre Conseil d'Administration réuni en date du 18mars 2011.

2.3 - ACQUISITIONS ET CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice 2018, la société« STEQ »a réalisé les acquisitions et les cessions des titres de participations suivants :

En DT

DESIGNATION	NATURE	NOMBRE D'ACTIONS	VALEUR	PRIX DE CESSION	+ VALUE	AUTORISATION CONSEIL D'ADMINISTRATION
GRANADA HOTEL	ACQUISITION	165 207	1 825 109			09/12/2017& 14/03/2018
STE EXPERT AUTO	ACQUISITION	100 000	1 000 000			16/05/2018
TUBTEC	ACQUISITION	69 998	9 940			24/12/2018
DECO	ACQUISITION	411 900	231 076			09/12/2017
EXPRESS ASCENSEUR	ACQUISITION	1 000	100 000			14/03/2018
PIMA	CESSION	218 960	2 340 442	5 722 958	3 382 516	09/12/2017
BAGNOLE "EXPRESS ILE "	CESSION	6 000	60 000	60 000		24/12/2018
SHAMSY	CESSION	27 773	127 780	127 780		24/12/2018
STE PATRIMOINE	CESSION	8 503	877 436	1 079 881	202 445	24/12/2018
BAYA DISTRIBUTION	CESSION	86 500	805 000	805 000		24/12/2018
BAYA COMPANY	CESSION	3 750	5 000	5 000		24/12/2018
EXPRESS ASCENSEUR	CESSION	17 184	423 680	423 680		24/12/2018

2.4 CREDITS CONTRACTES AU COURS DE L'EXERCICE 2018

La société « STEQ » a contracté, durant l'exercice 2018, les crédits suivants :

2.4.1CREDITS DE GESTION (FACILITES DE CAISSE, ESCOMPTE COMMERCIAL, ENGAGEMENT PAR SIGNATURE, FINANCEMENT DROITS DE DOUANE ET FINANCEMENT EN DEVISE)

Le Conseil d'Administration, réuni le 25/06/2018 a autorisé le Directeur Général à renouveler les lignes de crédits de gestion auprès de l'ensemble du pool bancaire (« BIAT »,« AMEN BANK », « ATTIJARI BANK », « STB », « QNB », « BH », « BNA », « ABC »), de signer l'ensemble des actes y afférents et de donner toutes les garanties requises.

2.4.2 BILLETS DE TRESORERIE

La Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a émis, au cours de l'exercice 2018, lesbillets de trésorerie suivants :

DESIGNATION	DATE D'EMISSION	MONTANT (ENDT)	DUREE (EN JOUR)	DATE D'ECHEANCE
ALHIFADH SICAV	11/10/2018	850 000	90 JOURS	09/01/2019
ALHIFADH SICAV	16/10/2018	250 000	100 JOURS	24/01/2019
ALHIFADH SICAV	24/10/2018	550 000	100 JOURS	01/02/2019
ALHIFADH SICAV	21/11/2018	300 000	100 JOURS	28/02/2019
ALHIFADH SICAV	30/11/2018	50 000	90 JOURS	28/02/2019
ALHIFADH SICAV	12/12/2018	150 000	90 JOURS	12/03/2019
ALHIFADH SICAV	17/12/2018	100 000	60 JOURS	13/02/2019
ALHIFADH SICAV	25/12/2018	250 000	30 JOURS	24/01/2019
ALHIFADH SICAV	26/12/2018	50 000	30 JOURS	24/01/2019

2.4.3CREDITA COURT TERME « MOURABHA »

Le Conseil d'Administration, réuni le 25 juin 2018, a autorisé le Directeur Général à renouveler et à contracter un concours financier auprès de « ZITOUNA BANK »sous l'appellation de « MOURABHA » pour une valeur de 4 000 KDT,à donner les garanties nécessaires à cet effet et à signer l'ensemble des actes y afférents.

3- REMUNERATION ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

DIRIGEANTS	AUTORISATION	REMUNERATION ANNUELLE BRUTE	PASSIF AU 31/12/2018	AVANTAGES EN NATURE
Ancien Directeur Général	Le Conseil d'Administration réuni le 02 janvier 2018, a accepté la démission du Directeur Général de son poste. Le Conseil d'Administration du 14 mars 2018 a ratifié son solde de tout compte qui s'élève à 33 864 DT et une prime annuelle relative à l'exercice 2017qui est égale à 30 000 DT.	Solde de tout compte servi en 2018 : 43 864 DT		
Directeur Général actuel	Le Directeur Général a été nommé par décision du Conseil d'Administration réuni le 02 janvier 2018 pour une durée de 2 années et a fixé sa rémunération mensuelle nette à 7 050 DT servie sur 13 mensualités plus uneprime annuelle indexée sur les performances et les résultats	Salaire brut : 148 674 DT	Primes brutes 2018 estimées et non encore servies: 51 613 DT	Voiture de fonction avec charges connexes y afférentes. Prise en charge des frais de communication.
Directeur Général Adjoint	Le Directeur Général Adjoint a été reconduit dans ses fonctions en vertu du Conseil d'Administration du 4 septembre 2014pour une durée d'une année. Le Conseil d'Administration du 20 septembre 2012 a fixé sa rémunération à 13 mensualités pour un montant mensuel net de 3 000 DT et une prime annuelle. Le Conseil d'Administrationdu 09 septembre 2015 a renouvelé le mandat du DGApour 2 années et a augmenté son salaire de 750 DT à compter du 01 septembre 2015. Le Conseil d'Administration du 14 septembre 2017 a renouvelé le mandat du DGA pour 2 années à compter du 20/09/2017. En vertu du PV CA du 16 mai 2018, le DGA bénéfice d'une prime mensuelle nette de 1 000 DT. La partie variable restera indexée sur les résultats de l'activité.	Salaire et prime en brut: 89 712 DT Prime brute 2017 servie en 2018: 34 409 DT	Primes brutes 2018 estimées et non encore servies : 20 821DT	Voiture de fonction avec charges connexes y afférentes. Prise en charge des frais de communication
Administrateurs	PV de l'AGO du 28/06/2018 (jetons de présence).	Jetons de présence : 5 000 DT	42 900 DT	

En dehors de ces conventions, nous n'avons pas été informés, par votre Conseil d'Administration, d'autres conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 21Juin 2019

Les commissaires aux comptes

Cabinet NejiFethi	**United Experts in Management &Auditing**
Fethi NEJI	**Hichem KACEM**

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Mars 2019

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 mars 2019 faisant apparaître un total bilan de 1 351 823 Dinars et un actif net de 1 326 688 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 mars 2019, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

(1) Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

(2) Au 31 Mars 2019, la SICAV a évalué les BTA 6,1% (à échoir en Novembre 2021) acquis au cours du premier trimestre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur leur maturité résiduelle. Etant donné que la ligne relative à ces BTA a été émise le 03/01/2018, l'évaluation ainsi effectuée ne tient pas compte des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes. Ces recommandations prévoient l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA) à leurs valeurs actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. L'évaluation appliquée par le SICAV a eu comme effet la majoration de la valeur boursière desdits BTA, et corrélativement de la valeur des actifs nets, de 14,830 dinars, et par conséquent, une majoration de la valeur liquidative de l'action de 0,001 dinars.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté que les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent **21,89%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 30 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

BILAN

Au 31 Mars 2019

(Unité : Dinar Tunisien)

	Notes	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	**4-1**	**1 055 589**	**1 079 517**	**1 021 271**
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	**4-2**	594 183	645 344	631 528
b - Obligations de sociétés	**4-3**	401 474	434 173	389 743
c -Emprunts d'état	**4-4**	59 931	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		**295 961**	**367 672**	**369 773**
a - Placement monétaires	**4-5**	281 769	206 141	276 363
b - Disponibilités	**4-6**	14 191	161 531	93 410
AC 3 - Créances d'exploitation		**274**	-	-
AC 4 - Autres actifs		**-**	-	**-**
TOTAL ACTIF		**1 351 823**	**1 447 188**	**1 391 044**
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	**4-7**	23 172	22 106	23 660
PA 2 - Autres créditeurs divers	**4-8**	1 963	291	470
TOTAL PASSIF		**25 135**	**22 398**	**24 130**
ACTIF NET				
CP 1 -Capital	**4-9**	1 267 615	1 371 186	1 314 693
CP 2 - Sommes distribuables		**59 073**	**53 605**	**52 221**
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	**4-10**	52 266	47 327	-
b - Sommes distribuables de la période		6 807	6 278	52 221
ACTIF NET	**4-11**	**1 326 688**	**1 424 790**	**1 366 914**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**1 351 823**	**1 447 188**	**1 391 044**

ETAT DE RESULTAT

Au 31 Mars 2019

(Unité : Dinar Tunisien)

	Note	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres		**6 501**	**6 379**	**50 228**
a - Dividendes	**5-1**	-	-	26 370
b- Revenus des obligations de sociétés	**5-2**	5 438	6 379	23 858
c – Revenus des emprunts d'état	**5-3**	1 063	-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	**5-4**	**5 548**	**3 375**	**18 832**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**12 049**	**9 754**	**69 060**
CH 1 - Charges de gestion des placements	**5-5**	**-2 624**	**-3 476**	**- 14 110**
REVENU NET DES PLACEMENTS		**9 425**	**6 278**	**54 950**
PR 3 - Autres produits		-	-	-
CH 2 - Autres charges	**5-6**	**-2 618**	**-**	**- 439**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**6 807**	**6 278**	**54 511**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation	**5-7**	-	**-**	**- 2 290**
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**6 807**	**6 278**	**52 221**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-	**2 290**
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-42 651	36 059	-41 308
* +/- values réalisées sur cession des titres		-5 397	-9 199	102 639
* Frais de négociation de titres		-150	-65	- 774
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**-41 391**	**33 073**	**115 068**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 31 Mars 2019
(Unité : Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant des opérations d'exploitation			
a - Résultat d'exploitation	6 807	6 278	54 511
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-42 651	36 059	-41 308
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-5 397	-9 199	102 639
d - Frais de négociation de titres	- 150	- 65	- 774
AN 2 - Distribution des dividendes	**-**	**-**	**- 47 327**
AN 3 -Transaction sur le capital			
a - Souscriptions	**1 165**	**-**	**5 847**
* Capital	1 123	-	5 586
* Régularisation des sommes non distrib.	-3	-	202
* Régularisations des sommes distrib.	45	-	59
b - Rachats	**-**	**-**	**- 98 392**
* Capital	-	-	- 92 381
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-3 662
*Régularisation des sommes distrib.	-	-	-2 349
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-40 226**	**33 073**	**-24 804**
AN 4 - Actif Net			
a - En début de période	**1 366 914**	**1 391 718**	**1 391 718**
b - En fin de période	**1 326 688**	**1 424 790**	**1 366 914**
AN 5 - Nombre d'actions			
a - En début de période	**17 561**	**18 773**	**18 773**
b - En fin de période	**17 576**	**19 773**	**17 561**
VALEUR LIQUIDATIVE	**75,482**	**75,895**	**77,838**
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	**3,03%**	**2,38%**	**8,40%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2019

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
    - à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
    - au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
    - à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

  Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour l'ensemble des émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2019 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C applicable jusqu'au 31/12/2018) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/03/2019 un montant net de 1 055 589 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de revient	Cours	Valeurs au 31-03-2019	% de l'actif
Actions		**652 641**		**533 255**	**39,45%**
ARTES	16 191	117 448	6,150	99 575	**7,37%**
ATL	18 300	47 517	2,218	40 589	**3,00%**
BTE ADP	1 249	37 050	9,750	12 178	**0,90%**
CARTHAGE CEMENT	46 375	77 835	1,087	50 410	**3,73%**
NEW BODY LINE	7 834	41 379	5,391	42 233	**3,12%**
SFBT	2 000	47 265	23,117	46 234	**3,42%**
ATB	5 000	20 750	3,464	17 320	**1,28%**
SIPHAT	610	14 136	4,160	2 538	**0,19%**
CITY CARS	4 000	45 010	10,982	43 928	**3,25%**
EURO-CYCLES	4 700	94 131	16,052	75 444	**5,58%**
SPDIT	6 000	61 800	10,107	60 642	**4,49%**
TPR	1 380	3 953	5,072	6 999	**0,52%**
TUNIS RE	4 800	44 366	7,326	35 165	**2,60%**
Droits		**3 642**		**183**	**0,01%**
ATL DS 2019	18 300	3 642	0,010	183	**0,01%**
Emprunts d'ETAT		**58 716**		**59 931**	**4,43%**
BTA NOV 2021 6.1%	63	58 716		59 931*	**4,43%**
Obligations SOCIETES		**391 970**		**401 474**	**29,70%**
ATL 2013-1	1 000	40 000		42 045	**3,11%**
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000		60 068	**4,44%**
BNA 2009 sub	1 000	39 970		41 664	**3,08%**
BNA Sub 2017-1 B	600	60 000		63 068	**4,67%**
CIL 2016-2	1 200	72 000		72 521	**5,36%**
HL Sub 2015-1	1 000	80 000		81 750	**6,05%**
TL 2013-2 B	1 000	40 000		40 360	**2,99%**
Titres OPCVM		**60 618**		**60 745**	**4,49%**
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	559	60 618	108,668	60 745	**4,49%**
TOTAL		**1 167 586**		**1 055 589**	**78,09%**

* Au 31/03/2019, la ligne des Bons de Trésor Assimilables BTA 6,1% (à échoir en Novembre 2021) acquis au cours du premier trimestre 2019 a été évaluée au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur leur maturité résiduelle. Etant donné que la ligne relative à ces BTA a été émise le 03/01/2018, l'évaluation ainsi effectuée ne tient pas compte des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes. Ces recommandations prévoient l'évaluation des BTA à leurs valeurs actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. L'évaluation appliquée par le SICAV a eu comme effet la majoration de la valeur boursière desdits BTA, et corrélativement de la valeur des actifs nets, de 14,830 dinars, et par conséquent, une majoration de la valeur liquidative de l'action de 0,001 dinars.

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/03/2019 à un montant de 594 183 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Actions et droits rattachés	656 283	577 160	642 961
Différence d'estimation sur actions et droits	-122 845	-3 315	-80 459
Actions SICAV	60 618	70 838	68 590
Différence d'estimation sur actions SICAV	128	661	437
Total	**594 183**	**645 344**	**631 528**

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/03/2019, un montant de 401 474 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Obligations	391 970	422 640	375 970
Intérêts courus	9 504	11 533	13 773
Total	**401 474**	**434 173**	**389 743**

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/03/2019, un montant de 59 931 dinars. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
BTA	58 716	-	-
Intérêts courus à l'achat	1 095	-	-
Intérêts courus	76	-	-
Différence d'estimation sur BTA*	44	-	-
Total	**59 931**	**-**	**-**

* Ce montant correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir de la date d'acquisition jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

4-5 Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 281 769 Dinars au 31/03/2019. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Compte à terme	270 000	200 000	270 000
Intérêts courus / Compte à terme	11 769	6 141	6 363
Total	**281 769**	**206 141**	**276 363**

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 14 191 Dinars au 31/03/2019 et se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Avoirs en banque	13 893	161 531	2 577
Sommes à l'encaissement	298	0	90 833
Total	**14 191**	**161 531**	**93 410**

4-7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant, au 31/03/2019, à 23 172 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Gestionnaire	2 171	2 378	2 608
Commission réseau	20 263	18 870	19 933
Commission dépositaire	738	859	1 119
Total	**23 172**	**22 106**	**23 660**

4-8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant, au 31/03/2019, à 1 963 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Etat retenue à la source	291	291	291
Autres créditeurs (CMF)	113	0	115
Impot à payer	6	0	63
Dirigeants	353	0	0
Autres opérateur créditeur	1 200	0	0
Total	**1 963**	**291**	**470**

4-9 : Capital

Au 31/03/2019, le capital a atteint un niveau de 1 267 615 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 7,55 %par rapport au montant arrêté à la date du 31/03/2018, et une baisse de 3,58 %par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2018. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Capital social	1 363 154	1 449 949	1 449 949
Souscriptions	1 123	0	5 586
Rachats	0	0	-92 381
Frais de négociation de titres	- 150	-65	-774
Variation d'estimation / actions et droits	- 122 845	-3 315	-80 459
Variation d'estimation / emprunts de l'Etat	44	0	0
Variation d'estimation / Titres OPCVM	128	661	437
Plus value/ actions	2 000	7 472	124 800
Moins value/ actions	- 6 186	-17 892	-23 241
Plus value/Titres OPCVM	942	1 221	1 221
Moins value/ Titres OPCVM	0	0	-141
Moins value/ emprunts de l'Etat	-2 153	0	0

+/- val/report /Titres OPCVM	-437	-1 040	-1 040
+/- val/report actions	80 459	39 754	39 754
+/- val/report obligation	0	0	0
Sous-total 1	**1 316 080**	**1 476 745**	**1 423 712**
Sommes non distribuables / exercice clos	-48 461	-105 559	-105 559
Régul des sommes non distribuables (souscription)	-3	0	202
Régul des sommes non distribuables (rachats)	0	0	-3 662
Sous-total 2	**-48 464**	**-105 559**	**-109 019**
Capital	**1 267 615**	**1 371 186**	**1 314 693**

Les mouvements sur le capital, au cours du premier trimestre 2019, se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2018	
Montant	1 314 693
Nombre de titres	17 561
Nombre d'actionnaires	48
Souscriptions réalisées	
Montant	1 123
Nombre de titres émis	15
Nombre d'actionnaires entrants	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-42 651
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-5 397
Frais de négociation de titres	-150
Régularisation des sommes non distribuables	-3
Capital au 31-03-2019	
Montant	1 267 615
Nombre de titres	17 576
Nombre d'actionnaires	48

4-10: Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/03/2019, à 52 266 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	52 221	47 327	0
Régul résultat de l'exercice clos en instance d'affectation (sous)	45	0	0
Total	**52 266**	**47 327**	**0**

4-11: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du premier trimestre 2019, à 1 326 688 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2018 de 6,9 %.

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Capital	1 267 615	1 371 186	1 314 693
Sommes distribuables	59 073	53 605	52 221
Total	**1 326 688**	**1 424 790**	**1 366 914**

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant le premier trimestre 2019, aucun revenu n'a été enregistré sous forme de dividende :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des actions	0	0	23 326
Revenus des Titres OPCVM	0	0	3 044
Total	**0**	**0**	**26 370**

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2019, un montant de 5 438 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	9 504	11 533	13 773
Revenus des obligations de sociétés (Report)	-13 773	-17 218	-17 218
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	9 706	12 064	27 303
Total	**5 438**	**6 379**	**23 858**

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2019, un montant de 1 063 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des emprunt d' ETAT (Réalisé)	987	0	0
Revenus des empruntsd' ETAT (potentiel)	76	0	0
Total	**1 063**	**0**	**0**

5-4 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 5 548 Dinars au titre du premier trimestre 2019. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus compte à terme (Potentiel)	11 769	6 141	6 363
Revenus compte à terme (Report)	-6 363	-3 030	-3 030
Revenus compte à terme échus	0	0	14 451
Intérêts sur comptes de dépôts	142	264	1 048
Total	**5 548**	**3 375**	**18 832**

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre du premier trimestre 2019, un montant de 2 624 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 964	2 781	11 288
Rémunération de réseau (2)	330	348	1 411
Rémunération du dépositaire (3)	330	348	1 411
Total	**2 624**	**3 476**	**14 110**

(1) : ***Rémunération du gestionnaire*** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux, à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

(2) : ***Rémunération du dépositaire*** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : ***Rémunération du réseau*** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunérations CAC*	500	0	0
Rémunérations des dirigeants*	1 059	0	0
Publicite & publications*	200	0	0
Jeton de presence*	500	0	0
Redevance CMF*	330	0	347
Impots et taxes*	29	0	92
Total	**2 618**	**0**	**439**

***** Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	0	0	59
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	0	0	-2349
Total	**0**	**0**	**- 2 290**

SICAV BH CAPITALISATION

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 Février 2018 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société « SICAV BH CAPITALISATION » pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **4 564 918**, un actif net de D : **4 308 163** et un bénéfice de la période de D : **310**.

Responsabilité de la Direction

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH CAPITALISATION » arrêtés au 31 mars 2019, conformément au système comptable des entreprises.

Vérifications spécifiques

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons l'observation suivante :

- Les disponibilités enregistrent au 31 Mars 2019, 38,02% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en actions « SICAV BHO » représentent à la clôture de la période 5,14% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 29 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

PRO AUDIT

Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 mars 2019
(unité: TND)

ACTIF	**Notes**	**31/03/2019**	**31/03/2018**	**31/12/2018**
AC - 1 Portefeuille-titres	**3 - 1**	**2 828 838**	**3 637 662**	**3 136 453**
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		221 351	1 055 063	493 182
b- Obligations et valeurs assimilées		2 607 487	2 582 599	2 643 270
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		**1 735 532**	**983 609**	**1 437 556**
a- Placements monétaires		0	499 916	0
b- Disponibilités		1 735 532	483 693	1 437 556
AC 3 - Créances d'exploitation		**548**	**548**	**548**
TOTAL ACTIF		**4 564 918**	**4 621 818**	**4 574 556**
PASSIF				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	**3 - 2**	8 282	6 293	6 119
PA 2 - Autres créditeurs divers	**3 - 3**	248 473	242 670	245 253
TOTAL PASSIF		**256 755**	**248 963**	**251 372**
ACTIF NET				
CP1 - Capital	**3 - 4**	**4 278 192**	**4 155 912**	**4 141 578**
CP- 2 Sommes capitalisables (*)	**3 - 5**	**29 971**	**216 944**	**181 606**
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0	183 843	98
b- Sommes capitalisables de l'exercice en cours		29 971	33 101	181 508
TOTAL ACTIF NET		**4 308 163**	**4 372 855**	**4 323 184**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**4 564 918**	**4 621 818**	**4 574 556**

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2018, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 mars 2019
(Unité en TND)

	Notes	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Exercice 2018
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	**4 – 1**	**39 399**	**36 118**	**204 095**
a- Dividendes		-	-	47 290
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		39 399	36 118	156 805
PR 2 - Revenus des placements monétaires	**4 – 2**	**2 939**	**5 653**	**13 751**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**42 337**	**41 771**	**217 846**
CH 1 - Charges de gestion des placements	**4 – 3**	**7 092**	**5 113**	**20 824**
REVENU NET DES PLACEMENTS		**35 245**	**36 658**	**197 022**
CH 2 - Autres charges	**4 – 4**	**5 196**	**3 506**	**15 652**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**30 049**	**33 152**	**181 370**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		**-78**	**-51**	**138**
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE(*)		**29 971**	**33 101**	**181 508**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		**78**	**51**	**-138**
Variation des +/- values potentielles sur titres		195 652	47 699	36 488
+/- values réalisées sur cession des titres		-224 596	3 109	-9 094
Frais de négociation des titres		- 795	-	- 1 924
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**310**	**83 961**	**206 840**

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2018, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 mars 2019
(Unité en TND)

	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Exercice 2018
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**310**	**83 961**	**206 840**
a- Résultat d'exploitation	30 049	33 152	181 370
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	195 652	47 699	36 488
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-224 596	3 109	-9 094
d- Frais de négociation des titres	-795	-	-1 924
AN 2 - Distribution des dividendes	**-**	**-**	**184 307**
AN 3 - Transactions sur le capital (*)			
a- Souscriptions	**-**	**-**	**70 137**
* Capital	-	-	233 900
* Régularisation des sommes non capitalisables	-	-	-165 186
* Régularisation des sommes capitalisables	-	-	1 423
b- Rachats	**15 331**	**13 283**	**71 664**
* Capital	50 800	43 700	240 100
* Régularisation des sommes non capitalisables	-35 548	-31 031	-169 721
* Régularisation des sommes capitalisables	78	614	1 285
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-15 021**	**70 678**	**21 006**
AN 4 - Actif net			
a- En début de période	4 323 184	4 302 177	4 302 177
b- En fin de période	4 308 163	4 372 855	4 323 184
AN 5 - Nombre d'actions			
a- En début de période	143 256	143 318	143 318
b- En fin de période	142 748	142 881	143 256
VALEUR LIQUIDATIVE	**30,180**	**30,605**	**30,178**
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**0,03%**	**7,92%**	**4,82%**

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2018, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE SICAV BH CAPITALISATION

« **SICAV BH PLACEMENT** » actuellement dénommée « SICAV BH CAPITALISATION » est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été promue par la Banque de l'Habitat sous la forme d'une SICAV de catégorie mixte, de type distribution. Elle a reçu l'agrément du Ministre des Finances le 12 février 1994. Sa date d'ouverture au public est le 22 septembre 1994.

SICAV BH PLACEMENT, a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire, ainsi que l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en «SICAV BH CAPITALISATION».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de «SICAV BH PLACEMENT» en «SICAV BH CAPITALISATION» et de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2019 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins valus potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.03.2019	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations:		**2 541 452,234**	**2 607 487,156**	**57,12%**	**60,52%**	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	199 869,616	206 144,834	4,52%	4,78%	
ATB SUB 2017	2 500	250 000,000	250 840,843	5,49%	5,82%	
ATL SUB 2017	3 000	300 000,000	308 674,850	6,76%	7,16%	BB
BH 2009	5 000	230 503,333	232 939,939	5,10%	5,41%	
BH SUB 2018 VAR TMM+2%	1 500	150 000,000	160 211,304	3,51%	3,72%	
BNA SUBORDONNE 2017-1	1 000	100 000,000	105 129,863	2,30%	2,44%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	300 000,000	303 276,493	6,64%	7,04%	
CHO2009	1 000	12 500,000	12 790,657	0,28%	0,30%	BIAT
CIL 2017-1	2 000	160 000,000	167 409,271	3,67%	3,89%	BBB-
HL 2017-3	3 000	300 000,000	303 526,027	6,65%	7,05%	BB
TL 2017-1	3 000	300 000,000	315 283,726	6,91%	7,32%	BBB+
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	180 000,000	182 481,534	4,00%	4,24%	
BH SUB 2019	550	55 000,000	55 065,471	1,21%	1,28%	
EMPRUNT NATIONAL 2014 5,95%(A)	1 432	3 579,285	3 712,344	0,08%	0,09%	
Titres OPCVM :		**214 501,825**	**221 341,649**	**4,85%**	**5,14%**	
SICAV BH OBLIGATAIRE	2 099	214 501,825	221 341,649	4,85%	5,14%	
Droits :		**7,034**	**9,510**	**0,00%**	**0,00%**	
DA AMS	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
STPIL DA 1/32 180615	16	4,640	9,440	0,00%	0,00%	
Total Général		**2 755 961,093**	**2 828 838,315**	**61,97%**	**65,66%**	

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **8 282** dinars au 31-03-2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2019	31.03.2018	31.12.2018
Rémunération du gestionnaire à payer	4 797	4 820	4 929
Rémunération du dépositaire à payer	2 585	1 473	1 190
Rémunération du distributeur à payer	900	-	-
Total	**8 282**	**6 293**	**6 119**

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2019 à **248 473** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2019	31.03.2018	31.12.2018
Jetons de présence	6 242	5 253	5 060
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	366	370	380
Etat retenues à la source	26	528	53
Honoraires CAC à payer	16 674	10 800	14 244
Rémunération du Directeur Général	171	150	182
TCL à payer	215	790	355
Contribution sociale de solidarité	-	-	200
Autres créditeurs	5 103	5 103	5 103
Total	**248 473**	**242 670**	**245 253**

3-4 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2019 au 31-03-2019 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018	
Montant	4 141 578
Nombre de titres	143 256
Nombre d'actionnaires	159
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de titres émis	-
Rachats effectués	
Montant	-14 686
Nombre de titres rachetés	-508
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	195 652
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	-224 596
Frais de négociation de titres	-795
Régularisation des sommes non capitalisables	-566
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	181 606
Capital au 31-03-2019	
Montant	4 278 193
Nombre de titres	142 748
Nombre d'actionnaires	158

3-5 Notes sur les sommes capitalisables :

Le solde de ce poste au 31-03-2019 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	181 370	138	**181 508**
Exercice en cours	30 049	-78	**29 971**

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2018, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1er Janvier 2019 au 31 Mars 2019 la somme de **39 399** dinars et se détaillent ainsi :

	Période du		
Revenus	**01/01/2019 au 31/03/2019**	**01/01/2018 au 31/03/2018**	**01/01/2018 au 31/12/2018**
Dividendes	-	-	47 290
Revenus des obligations & valeurs assimilées	39 399	36 118	156 805
Total	**39 399**	**36 118**	**204 095**

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1er Janvier 2019 au 31 Mars 2019 la somme de **2 939** dinars et se détaillent ainsi :

	Période du		
Désignation	**01/01/2019 au 31/03/2019**	**01/01/2018 au 31/03/2018**	**01/01/2018 au 31/12/2018**
Revenus de certificats de dépôt (Potentiels)	-	2 437	-
Revenus de certificats de dépôt (Echus)	-	2 494	-
Intérêts sur comptes de dépôt (*)	2 939	722	13 751
Total	**2 939**	**5 653**	**13 751**

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH.

4-3- Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1er Janvier 2019 au 31 Mars 2019 à **7 092** dinars et se détaille comme suit :

	Période du		
Désignation	**01/01/2019 au 31/03/2019**	**01/01/2018 au 31/03/2018**	**01/01/2018 au 31/12//2018**
Rémunération du gestionnaire	4 797	4 820	19 634
Rémunération du dépositaire **(a)**	1 395	293	1 190
Rémunération du distributeur **(b)**	900	-	-
Total	**7 092**	**5 113**	**20 824**

(a) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la Banque de l'Habitat, en la portant de 1000 dinars HT à 0,15%TTC de l'actif net de la SICAV par an.

(b) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la Banque de l'Habitat de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an.

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1er Janvier 2019 au 31 Mars 2019 à **5 196** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2019 au 31/03/2019	**01/01/2018 au 31/03/2018**	**01/01/2018 au 31/12//2018**
Redevances CMF	1 066	1 071	4 363
Honoraires commissaires aux comptes	2 430	1 056	4 500
Jetons de présence	1 182	842	4 398
Rémunération du Directeur Général (*)	518	529	2 124
TCL	-	8	8
Contribution sociale de solidarité (**)	-	-	200
Autres charges	1	1	60
Total	**5 196**	**3 506**	**15 652**

(*) Rémunération à déduire des frais de gestion du gestionnaire.

(**) L'article 53 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018, a institué une contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociales due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.
Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV « BH CAPITALISATION » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 53 précité.

5 - Ratios de gestion des placements :

- **Charges de gestion des placements /actif net moyen** soit **: 7 092 / 4 322 960 = 0,16%**
- **Autres charges / actif net moyen soit : 5 196 / 4 322 960 = 0,12%**

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la SICAV « BH CAPITALISATION » est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH CAPITALISATION. Elle est chargée à ce titre :
  - ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
  - ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

  En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat percevait une rémunération de 1000 dinars HT par an. Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter du 15 /01/2019.

- Le conseil d'administration de SICAV « BH CAPITALISATION », réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BANQUE DE l'HABITAT, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an entrée en vigueur à compter du 15 /01/ 2019.